

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non adressée ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député de la Seine

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon Trois mois : 8 fr. Six mois : 13 fr. Un an : 26 fr.
Département du Rhône 10 fr. 18 fr. 36 fr.
Autres départements 12 fr. 23 fr. 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 13 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimeur à St-Etienne, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Echéance du 31 Décembre

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de vouloir bien, vu l'importance de cette échéance et l'encombrement qui se produit ordinairement à cette époque dans les bureaux de l'administration des Postes, se préoccuper à l'avance et nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée, s'ils désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du journal.

NOUVELLES DU JOUR

28 décembre.

La démission de M. de Bourgoing, notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, est l'événement du jour. Voici à quelle occasion et pour quel motif cette démission a été donnée. Un bâtiment de guerre français, l'*Orénoque*, stationné à Civita-Vecchia, il y a quelques jours, M. Fournier, chef de la légation française au près du roi d'Italie, transmittait au commandant de ce navire l'ordre d'aller présenter ses hommages au roi Victor-Emmanuel, qui réside en ce moment au Quirinal. Avant d'être parvenu à son terme, l'ordre fut saisi par le commandant de l'*Orénoque*. Ce fait, bien qu'il eût pu, après tout, prendre sur lui l'initiative d'une telle démarche. Toujours est-il que le fait provoqua des plaintes de la part de M. de Bourgoing, qui depuis longtemps déjà était en conflit avec M. Fournier, et représentait à Rome une politique diamétralement opposée à la sienne. Le gouvernement français opposa à la sienne. Le gouvernement français opposa à la sienne. Le gouvernement français opposa à la sienne.

En ce qui concerne la visite que les officiers de l'*Orénoque* devaient faire à Victor-Emmanuel, on a vu par une dépêche qu'elle a été contremandée. Ces officiers n'iront pas au Quirinal. Mais, par contre, ils n'iront pas non plus au Vatican. O diplomatie, voilà de tels coups ! Il faudrait cependant y prendre garde et ne pas nous brouiller à la fois avec le pape et avec le roi d'Italie sous le fallacieux prétexte de les ménager l'un et l'autre.

Nous revenons plus loin sur cet incident pour en apprécier la portée. On trouvera, en outre, dans un article de la correspondance Havas, que nous reproduisons, de grands détails sur les difficultés qui ont surgi entre M. de Bourgoing et M. Fournier.

Une autre dépêche de Rome nous annonce que les relations diplomatiques du Saint-Siège avec la Suisse seraient interrompues. Le fait n'est pas positivement affirmé. On assure, dit la dépêche, que l'envoyé du pape à Lucerne serait attendu au Vatican avec le personnel de la légation. Est-ce le Saint-Siège qui a rappelé son légat ? Est-ce le gouvernement suisse, comme ? Il en a été question en ces derniers temps, qui lui a envoyé ses passeports ? Nous ne tarderons pas à être renseignés à ce sujet. Il convient du reste d'attendre que la nouvelle, bien qu'elle n'ait rien d'in vraisemblable, émette les proportions croissantes que les querelles religieuses prennent en Suisse, elle n'est pas, nous le répétons, positivement affirmée.

Le bien public s'occupe à son tour de l'incident Gramont. C'est pour déclarer absolument faux un bruit que nous avons déjà démenti nous-mêmes et d'après lequel « la question serait entrée dans la phase diplomatique et que des notes seraient en ce moment échangées entre Versailles et Vienne ».

La correspondance républicaine est également d'avis que le gouvernement français ne se préoccupe en aucune façon de cette affaire. Le point de vue de M. Thiers serait, d'après elle, le suivant : « C'est, dit-on à la présidence, une affaire entre M. de Gramont et Vienne ;

qu'ils se débrouillent. » Elle ajoute que s'il y a une interpellation, le gouvernement répondra en restant sur un terrain neutre.

Une dépêche datée de Paris le 25 décembre et adressée au *Times* a également la prétention de nous donner, sur les négociations de M. de Gramont, l'opinion de M. Thiers. On se rappelle que la déposition du président de la République devant le conseil d'enquête est en contradiction absolue avec les prétendues révélations concernant les promesses d'alliance. La dépêche dont il s'agit assure que M. Thiers, « non seulement maintient l'exactitude de son assertion, mais il ajoute que, dans une conversation qu'il eut avec le duc de Gramont antérieurement à la guerre, celui-ci aurait admis qu'il ne fallait nullement compter sur l'appui de l'Autriche, et que si la France faisait la guerre, elle la ferait sans l'espoir d'avoir des alliés ».

Le *Journal des Débats* continue à être impitoyable pour M. de Gramont et à le mettre en contradiction avec lui-même et avec les documents les plus péremptoirs.

D'autre part on assure à la *Liberté* que M. de Gramont serait disposé à mettre à la disposition de la commission du 4 septembre la copie certifiée des documents suivants :

1° D'une dépêche officielle de M. de Beust, communiquée au ministre des affaires étrangères par le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris (dépêche dont M. de Gramont a cité une phrase dans sa dernière lettre à un ami. Trois copies de cette dépêche existaient et seraient entre les mains de Napoléon III, de M. Emile Ollivier et du duc de Gramont) ;

2° D'une lettre confidentielle adressée postérieurement à la première par M. le comte de Beust au duc de Gramont, en confirmation de la première et plus explicite ;

3° De tout ou partie d'une correspondance échangée ces jours-ci entre le comte de Beust et M. de Gramont et qui contiendrait tout autre chose qu'un démenti de M. le chancelier de l'Empire d'Autriche à l'égard des affaires étrangères de France ;

4° Enfin (la *Liberté* domine cela sous réserve), le projet d'un traité projeté entre les deux empires.

Le *Messenger de Paris* prétend de son côté que c'est par les Etats-Unis que se fera la lumière, et cela au profit des allégations du duc de Gramont. D'après ce journal, la chancellerie des Etats-Unis posséderait sur les négociations qui ont suivi et précédé la déclaration de guerre, des documents qui ont traités à fond la question des alliances.

On annonce, en outre, qu'une seconde lettre du duc de Gramont doit paraître aujourd'hui. Nous persistons à voir dans les efforts du duc l'arrière-pensée de dégrader sa responsabilité propre et celle de l'Empire, plutôt que le désir sincère de servir la vérité. Les questions du genre de celles qui vont de poser sont, du reste, du domaine de l'histoire et des contemporains arrivent bien rarement à les tirer tout à fait au clair et à dissiper tous les doutes qu'elles engendrent.

Le *Times* a publié il y a deux jours un document relatif à la dette turque, qui a fait beaucoup de bruit à la Bourse de Paris et à celle de Londres. C'était une prétendue dépêche-circulaire du ministre des affaires étrangères de Turquie annonçant que des mesures absolument inacceptables allaient être soumises au sultan au détriment des créanciers de l'Empire. Il s'agissait d'une unification désastreuse de la dette consolidée et de la suppression de l'amortissement.

Le document en question est aujourd'hui officiellement démenti comme apocryphe, par une note de l'ambassade ottomane à Paris adressée au syndic des agents de change.

Un journal de Paris nous apprend que la pièce fautive avait été envoyée à la fois au *Times* et au *Journal des Débats*, mais que ce dernier, plus prudent, en réfusa à l'ambassade ottomane, et, toutes informations prises, renvoya à la publication. On prétend que l'auteur ou les auteurs de cette audacieuse tromperie ont eu pour but de produire un mouvement sur le cours des fonds turcs.

La guerre de la Russie contre le kanat de Khiva est chose décidée et les hostilités ont commencé de part et d'autre. Ce n'est pas la moins grosse nouvelle du jour à cause des inquiétudes et de l'irritation que ce nouveau progrès de la conquête russe dans l'Asie centrale ne manquera pas de susciter en Angleterre. Déjà le *Foreign-Office* est intervenu par une note,

dont le télégraphe nous a apporté le résumé sommaire. Nous ne nous prononcions pas encore sur la portée de cette note. Nous attendrons d'en connaître le texte. Les limites qu'elle trace à l'ambition moscovite sont bien vagues, et pour que le drapeau russe flotte sur l'Amu supérieur et menace l'Afghanistan, il lui reste encore du chemin à faire. Mais enfin elle marque de la part de l'Angleterre l'intention bien arrêtée de ne pas permettre aux armées russes de franchir certains points. Tout en laissant de la marge à la politique conquérante du czar le long de l'Oxus, l'Amu n'est autre que l'Oxus, elle déclare nettement que l'Angleterre abandonnera la politique de non-intervention le jour où elle se sentira sérieusement menacée sur les bords de ses possessions asiatiques.

La déclaration est grave, mais n'est point faite probablement pour faire reculer la Russie dans son entreprise actuelle. Le *Foreign-Office* abandonnera sans doute le kanat de Khiva à son sort, mais il a voulu saisir cette occasion de réserver formellement l'avenir. Le pays, qui est en train de devenir la proie du colosse russe, est du reste en grande partie un véritable désert.

Ce qui nous fait penser qu'il n'y a, dans la note remise à ce sujet par Lord Loftus au prince Gortschakoff, rien qui ressemble à un ultimatum ou à une menace, c'est que la question d'Orient est au fond de l'affaire et que personne n'est prêt en ce moment, et l'Angleterre moins que personne, pour les effroyables conflits dans lesquels la solution de cette question envelopperait l'Europe et le monde.

Au surplus, l'agence Havas dit que l'on dément à Londres l'existence même d'une note sur la politique de l'Angleterre vis-à-vis de la Russie dans l'Asie centrale.

La démission de M. de Bourgoing, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, est destinée, paraît-il, à devenir le point de départ d'une campagne de la droite de l'Assemblée contre M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères.

Les organes de la droite le déclarent aujourd'hui ; ils n'admettent pas que le gouvernement ait donné raison, dans le conflit qui vient de se terminer, à M. Fournier, ministre de France près le roi d'Italie, contre M. de Bourgoing, ambassadeur près le Saint-Père. L'un d'eux va jusqu'à dire que « ce n'est pas une des moins tristes choses du temps présent que ce spectacle d'un ministre des affaires étrangères collaborant au déshonneur de la France », et il ajoute : « Tout n'est pas dit encore, car l'Assemblée devra connaître ce conflit et en porter son jugement ; ce n'est pas elle qui a envoyé près de Victor-Emmanuel l'homme le plus indigne des moins d'actes sous un scandale ; mais si elle a fait silence lorsque ce choix a été édicté contre son gré, le moment est venu où elle ne peut plus se taire. Il est temps enfin de savoir si M. Thiers, lui, agit au nom de la France ».

Voilà donc une nouvelle interpellation et une nouvelle journée à l'horizon ! La droite a renversé M. Victor Le-franc ; elle se prépare à culbuter M. Jules Simon, et elle annonce qu'elle va se débarrasser de M. de Rémusat. Ceux qui pourraient douter encore des intentions de ce parti, ouvriront-ils les yeux ? Quand des hommes comme M. de Rémusat sont taxés de « collaborer au déshonneur de la France », comprendra-t-on où l'on nous mène ?

La « réaction qui déborde », est un vieux cliché, nous le savons ; et nous avons l'habitude de sourire de ces sortes de vieux clichés ; malheureusement, si le mot est devenu risible, la chose ne l'est pas, et il ne faudrait pas que notre légèreté française et l'habitude que nous avons, dans de certains milieux, de juger des choses sur les mots,

qui surveillaient ses moutons, perdus dans les gaudes et les herbes. Parfois aussi la terre tremblait et l'on entendait un bruit sourd : c'était une troupe de chevaux libres qui prenaient leur galop et s'ébattaient joyeusement, poulainiers et poulains, à travers la plaine.

Marthe connaissait ces mystères de la lande, jamais cependant elle n'avait ressenti si fortement la poésie. Elle resta longtemps assise sur le bord du sentier, au milieu des bruyères en fleurs ; elle écoutait les mille bruits des insectes qui cheminaient et travaillaient dans les herbes ; elle respirait les exhalaisons qui s'élevaient de ces plantes ; elle se souvenait. Combien de fois était-elle venue ainsi se coucher le soir dans ces bruyères, combien de fois avait-elle couru après les papillons à travers ces plaines ! Comme elle était heureuse alors et tranquille ; et maintenant comme elle était tourmentée, agitée et inquiète.

Peu à peu le soir se fit sur ces solitudes ; le soleil s'était couché dans la mer au-delà des dunes ondulées comme des vagues immenses, et sur toute la plaine s'était étendue une voile sombre, tandis que le ciel restait éclairé d'un leur pâle. On n'entendait plus un cri d'oiseau, un hennissement de cheval, un bêlement de mouton ; le sommeil et le repos descendaient sur la lande.

Au hameau seulement, la vie était encore dans toute son activité, et au-dessus de la pinède flottaient des pirogues de fumée jaune ; les paysans étaient rentrés de la maison pour le repas du soir.

Tout à coup Marthe, qui ne quittait pas des yeux le sentier qui de Gabas vient à Laqueyvie, aperçut une forme noire s'avancer au milieu des ajoncs. Elle se leva vivement, et elle vit un grand vaillant à barbe blanche qui marchait bon pas, la tête nue et le chapeau à la main : c'était son grand-père.

E le courut au-devant de lui.

« Ah ! voyant une femme venir, il s'arrêta

surpris. Est-ce possible ? dit-il enfin d'une voix forte qui résonna dans le silence.

« Qui, grand-père, cria Marthe, c'est moi.

« Marthe, c'est Marthe !

Et au lieu de marcher à elle, il s'appuya sur son bâton.

« C'est toi ! dit-il, toi !

Elle était dans ses bras et elle l'embrassait.

Il se remit bien vite de ce mouvement de trouble. Alors il l'éloigna doucement et la regarda avec attention :

« Ton père ? dit-il.

« Tassure-toi, il n'est pas malade ; s'il l'était, je ne serais pas là.

« Ses affaires ?

« Non ; ce n'est pas de mon père qu'il s'agit, c'est de moi. Je suis bien malheureuse, et je viens à toi, grand-père, pour que tu me protèges, pour que tu me sauves.

« Ta belle-mère te fait souffrir ; il y a longtemps, n'est-ce pas ? Pourquoi ne me l'as-tu pas dit ? Ta dernière lettre était comme toutes les autres, et rien ne me faisait prévoir que tu allais m'arriver ainsi éplorée.

« Je ne savais pas, il y a quelques jours, que j'en viendrais jamais à me sauver de la maison pour te demander abri et protection.

« Sauve ! Toi, Marthe, tu l'es sauvée de la maison de ton père ? Ah ! ma pauvre enfant, cela est bien grave.

« Oui ! si tu me grandes, grand-père, j'en aurai jamais le courage de te dire tout.

« Je ne te grande pas, puisque je ne sais rien. Je suis inquiet de ta résolution, voilà tout ; car tu n'es pas fille à avoir cédé à un coup de tête.

« J'ai cédé au désespoir, et je suis venue à toi, parce qu'il n'y a que toi qui puisses me protéger.

« Contre ta belle-mère ?

« Contre mon père, qui veut me forcer à épouser un homme que je n'aime pas, que je

me méprise et que tout le monde méprise. Mais, pour que tu me comprennes, pour que tu m'excuses, il faut que je te dise la vérité, toute la vérité.

« Parle, mon enfant, et, avant de rentrer à la maison, ouvre-moi ton cœur ; je suis le père de ta mère, je suis ton ami, et tu sais que je t'aime tendrement.

LVI

Pendant son voyage, Marthe avait plus d'une fois pensé à ce qu'elle devrait dire en arrivant à Laqueyvie, car elle savait que le premier mot qu'elle entendrait, serait : « Que s'est-il passé, pourquoi viens-tu ainsi ? » De ses réponses résulterait l'accueil de son grand-père, qui serait en réalité ce qu'elle le ferait elle-même.

Cependant, au moment d'entreprendre son récit, elle s'arrêta, la gorge serrée par l'émotion.

Au fond du cœur, elle était fière de son amour pour Philippe, mais c'était à condition que cet amour restât précisément au fond de son cœur discrètement voilé. Si elle était forcée d'en parler, un sentiment de respect et de pudeur lui ferait les lèvres. Elle avait vivement le souvenir de son entretien avec son père.

« Eh bien ! mon enfant, dit M. Azimbori, la voyant hésitante et confuse, parle, parle sans crainte ; tu sens bien que tu dois tout me dire, absolument tout, car par là tu décharges l'âme et tu me demandes, tu m'obliges à devenir juge entre ton père et toi. Pour m'engager dans une décision aussi grave et prendre parti pour l'un ou l'autre de vous, il faut que je sache la vérité. Si la confession a jamais eu du bon, c'est dans des conditions pareilles : je pense bien que ce que tu as à dire doit t'être pénible, mais il nous est souvent salutaire de descendre dans notre conscience et de la scruter.

(1) Le gui des druides.

ses contes de Noël sont le plus vrai et le plus amusant tableau de ces scènes de foyer toujours les mêmes, et cependant toujours fraîches, toujours émouvantes parce qu'elles réveillent dans le cœur de l'homme un sentiment vrai.

Depuis plusieurs jours déjà, le jardin attendant à la maison a été dévalisé de tout le houx qu'il contenait, pour orner les murs, les couloirs et toutes les chambres de la demeure. On a aussi parsemé les appartements du mistletoe (1) antique, le mystérieux embleme de la nature humaine, jadis symbole païen, et aujourd'hui encore ornement révéral du grand festival chrétien. Le ménager n'a pas eu à discuter le menu du grand repas, car, le menu, de temps immémorial, est toujours le même. On aura un dindon, aux proportions homériques, suivi du pudding national, lequel apparaît sur la table surmontée d'une branche de houx, qui dans son muet langage dit à chacun des assistants : « A merry Christmas to you all. » (Je souhaite à tous un joyeux Noël.)

Dans les familles aisées ou riches, la table est naturellement couverte d'une quantité d'autres mets, mais le dindon et le pudding figurent toujours au premier rang sur la table de l'opulent comme sur celle du pauvre. Ces deux pièces constituent la base d'un christmas, « in the good old british style », dans le bon vieux style anglais, et personne n'y voudrait manquer. — Un de leurs poètes a dit, non sans raison, que les traditions sont les nourrices du patriotisme.

Un journal de Londres a eu hier une charmante idée qui doit avoir pour effet d'augmenter considérablement son tirage tout en flattant l'esprit national.

Il s'est fait expédier, à grands frais, les télégrammes de tous les pays du monde par des résidents britanniques, correspondants, voyageurs, consuls, marins, etc. Chaque télégramme envoyait les compliments de la colonie anglaise aux frères, amis et compatriotes « at home. » Quelques-uns étaient vraiment touchants, dans leur façon télégraphique-laconique d'exprimer leur sympathie pour la « bonne mère-patrie. » Le télégramme de Saigon, en Chine, était ainsi conçu :

« Les membres de la colonie anglaise de Saigon souhaitent à tous les frères de la Grande-Bretagne un joyeux Christmas, et une heureuse nouvelle année. — Ils observent aujourd'hui la coutume de la mère-patrie en mangeant ensemble le pudding qui a été préparé par les mains de trois dames anglaises. Notre seul regret est de ne pouvoir le servir orné de la branche de houx ou de gui. Nous n'avons ni l'un ni l'autre ici. Adieu. »

Dans la cité de Londres, Christmas est toujours religieusement observé. Vous lirez peut-être avec intérêt comment était disposée la table de famille du lord-maire, sir Sydney Waterloot dont je vous parlais il y a quelques temps. Il avait à table 186 convives, tous parents.

Le père du lord-maire présidait, et du haut de ses 83 ans, avait la satisfaction de se voir entouré de ses 13 enfants, de ses 49 petits-enfants et de ses 14 petits-neveux. Le lord-maire lui-même avait près de lui ses 4 fils, ses 4 filles, ses 4 frères et ses 6 sœurs, 17 neveux, 22 nièces, 29 cousins et un petit-fils. La femme du lord-maire avait invité pour son compte ses 4 frères, ses 3 sœurs, 12 neveux, 12 nièces et 41 cousins.

Voilà une famille où les principes de Malthus semblent avoir joui de peu de faveur. De la table du lord-maire j'aurais voulu vous conduire dans les hôpitaux, dans les maisons de refuge, dans les salles d'asile, dans les plus misérables abris, partout où l'on trouve, où l'on végète et où l'on souffre d'un bout de l'année à l'autre. Là aussi, aujourd'hui on se réjouit, on dine, on prie, et l'on oublie les 364 jours de peine et d'obscur misère, l'air rêve d'un moment d'être libéré par l'aube de Christmas.

Christmas est la fête de la charité. Des sociétés puissamment organisées distribuent, la veille du grand jour, de la viande, du pain, des puddings, des vêtements et de l'argent. Tout le monde doit s'amuser, se bien nourrir et se bien chauffer, le jour de Christmas. C'est le jour « de bon vouloir envers les hommes » et par un préjugé dont je laisse à nos fameux sceptiques le soin de démontrer l'absurdité, (1) Le gui des druides.

chacun croirait commencer l'année d'une façon funeste, si le pauvre qui loge dans la mesure voisine n'avait pas un bon morceau de dindon et un gros morceau du pudding de famille qui lui mangera en souhaitant en lui-même au donateur un « merry Christmas. »

L. M. K.

COURRIER DE PARIS

27 décembre.

M. Paul de Cassagnac est parti mercredi soir, pour aller, dit-on, dans le Gers passer en famille les fêtes du nouvel an. La rédaction du *Pays* en donne avis à « qui de droit » dans son numéro d'hier, en ajoutant qu'il sera de retour avant huit jours, peut-être plus tôt. Nous verrons alors comment se terminera l'affaire soulevée par l'article de la *République française*.

La lettre du député de l'Aisne, que je vous ai parlé, est de M. Soye, et elle est bien conçue comme je vous l'avais dit. Personne, d'ailleurs, n'a jamais douté des intentions de la droite, et, si l'on avait besoin de s'en édifier à cet égard, on n'aurait qu'à consulter non pas un journal cauteleux comme le *français*, mais la *Gazette de France*, l'*Union* et l'*Univers*, qui, peu lus en dehors de leur public spécial, ne croient pas obligés de tant entortiller ce qu'ils pensent.

Ces journaux, qui prenaient feu contre notre ambassadeur en Italie sur la foi de cancanes ridicules, vont ouvrir leur campagne de plus belle, à présent que M. de Bourgoing, notre ambassadeur au Vatican, se retire par suite de désaccords avec la légation. Je savais depuis quelque temps que le parti ultramontain, si nombreux au ministère des affaires étrangères, était furieux que M. de Bourgoing ne fût pas tête d'avantage à M. Fournier. J'ai donc dans l'idée que le conflit actuel pourrait bien avoir été cherché par ledit comte de Bourgoing, à l'instigation des cléricaux qui veulent en finir avec M. de Rémusat, en attendant qu'ils prennent à partie M. Jules Simon et tous les ministres soupçonnés d'entente avec M. Thiers. Ce qui confirme mon sentiment, c'est qu'on dit très-haut à la présidence que M. de Bourgoing s'est mêlé de ce qui ne le regardait pas.

Ces symphonies montent-ils assez combien la conciliation espérée est loin de nous. Oh ! quant à faire des compliments à M. Thiers, n'y manquera pas. Prenez le titre et laissez-moi la rente, diraient volontiers les gens de la droite ; et ils marchent dans leur voie avec une ténacité dont j'ai bien peur qu'aucun ménagement, aucune considération ne triomphe. Avènement complet, d'ailleurs. Pour eux, monsieur, nous sommes tous radicaux, et l'on sait ce que ce mot signifie dans leur bouche. On parle à Marseille de la candidature de M. de Freycinet, et de son tour leur fait jeter les hauts cris. Ils ne veulent céder quoi que ce soit, et le fait de demander l'instruction obligatoire équivaut presque pour eux au sac des églises et au massacre des prêtres. Ils veulent, en un mot, tout ou rien ; ils n'auront rien, mais la pauvre France supportera tout.

Continuons du beau temps et de la baisse du baromètre. Pour le moment, le boulevard n'a jamais été si gai. Il y faisait, hier soir, encore plus chaud que la veille. On se serait cru à Naples ou à Cadix, sans voir que c'était les Parisiens, qui sortent de toutes parts en ces occasions comme des soldats que le clairon appelle à la revue, n'ont pas la beauté numismatique de l'Espagne ou de l'Italie, elles y suppléent par la grâce, plus belle encore que la beauté.

Malgré des affiches d'une composition un peu surannée, les théâtres sont aussi pleins que s'il n'y avait personne dehors. Ils le renouvelleront leurs spectacles d'après le 1^{er} janvier, et nous verrons alors après le bataillon de pièces nouvelles de *primo cartello* de nature à nous tranquilliser sur nos soirées.

A propos de ces pièces nouvelles, il y en a une dont j'ai toujours oublié de vous parler ; c'est celle de Sardou sur la vie américaine. Il y a une quinzaine de jours, le *Figaro*, par une de ces fictions qu'il se permet souvent, fit un article supposé daté du 23 janvier 73 et du lendemain de la première de la pièce en question. Analyse, critiques, composition de la

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 29 Décembre 1872.

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

Laqueyvie est un petit hameau d'une douzaine de maisons, qui se trouve à cinq ou six kilomètres de Gabas, à l'entrée de la lande rase.

La maison de M. Azimbori était la plus importante de ce petit groupe, mais encore était-ce plutôt une métairie qu'une habitation de bourgeois ; car M. Azimbori possédait quelques terres dans la lande, qu'il cultivait lui-même avec l'aide de trois paysans qui étaient à son service depuis plus de quarante ans. C'étaient de chétives terres, produisant de chétives récoltes et nourrissant de médiocres moutons ; mais cependant, dans ce pauvre pays où la culture est si misérable et si pénible, c'était quelque chose, et le juge de paix était le plus riche propriétaire ou plus exactement le moins pauvre de son hameau.

La pinède qui entoure la maison est de peu d'étendue, et les pins qui la composent ne sont pas d'une bien belle venue, tant la terre est là de mauvaise qualité ; cependant ces pins sont

exploités, et tous portent, le long de leur tronc, des cicatrices rouges par lesquelles s'écoule la résine en larmes blanches cristallines. Ebranlés jusqu'à la cime, ils ressemblent de loin à des palmiers, et quand ils sont balancés par la brise de la mer, ils font entendre une musique monotone, qu'ils chantent tristement comme s'ils se plaignaient de leurs blessures. Cette brise, en passant entre leurs aiguilles et leurs colonnes serrées, se charge d'un épais parfum balsamique qu'elle porte au loin, et qui va assainir l'air vicié des marécages et des flaques d'eau stagnantes.

En sortant de la pinède, Marthe se trouva dans la lande rase qui s'étend jusqu'à Gabas et bien au-delà ; alors elle regarda au loin pour voir si elle n'apercevait pas son grand-père, revenant à la maison.

Mais, jusqu'à l'extrémité de la maison où ses yeux couraient à perte de vue, elle n'aperçut que la plaine monotone qui s'étalait devant elle, plate et monotone. Ça et là seulement, quelques arbres chétifs dressaient leurs cimes noires qui se découpaient sur le bleu du ciel.

De distance en distance, les ajoncs jaunes succédaient aux bruyères roses, puis les champs de fougères, se mouvant sous la brise, remplaçaient bruyères et ajoncs. Le tout produisait une confusion de couleurs qui se fondait dans les lointains en de grandes lignes sombres. Sur cette immense étendue et dans ces profondeurs insaisissables pour l'œil, régnait la solitude et le silence : c'était à croire qu'on était isolé au milieu d'un désert.

De temps en temps cependant, tout au loin, au-dessus de cet océan de verdure se dressait une forme noire, à l'aspect bizarre, qui était frappé d'étonnement l'étranger arrivant pour la première fois au milieu de ces espaces immenses : un corps sombre, qui paraissait ne pas toucher à la terre et marcher au-dessus des plantes sans les courber.

C'était un berger monté sur ses échasses,

qui surveillaient ses moutons, perdus dans les gaudes et les herbes. Parfois aussi la terre tremblait et l'on entendait un bruit sourd : c'était une troupe de chevaux libres qui prenaient leur galop et s'ébattaient joyeusement, poulainiers et poulains, à travers la plaine.

Marthe connaissait ces mystères de la lande, jamais cependant elle n'avait ressenti si fortement la poésie. Elle resta longtemps assise sur le bord du sentier, au milieu des bruyères en fleurs ; elle écoutait les mille bruits des insectes qui cheminaient et travaillaient dans les herbes ; elle respirait les exhalaisons qui s'élevaient de ces plantes ; elle se souvenait. Combien de fois était-elle venue ainsi se coucher le soir dans ces bruyères, combien de fois avait-elle couru après les papillons à travers ces plaines ! Comme elle était heureuse alors et tranquille ; et maintenant comme elle était tourmentée, agitée et inquiète.

Peu à peu le soir se fit sur ces solitudes ; le soleil s'était couché dans la mer au-delà des dunes ondulées comme des vagues immenses, et sur toute la plaine s'était étendue une voile sombre, tandis que le ciel restait éclairé d'un leur pâle. On n'entendait plus un cri d'oiseau, un hennissement de cheval, un bêlement de mouton ; le sommeil et le repos descendaient sur la lande.

Au hameau seulement, la vie était encore dans toute son activité, et au-dessus de la pinède flottaient des pirogues de fumée jaune ; les paysans étaient rentrés de la maison pour le repas du soir.

Tout à coup Marthe, qui ne quittait pas des yeux le sentier qui de Gabas vient à Laqueyvie, aperçut une forme noire s'avancer au milieu des ajoncs

saleté, tout était fait.
J'ai demandé à un auteur dramatique le mot de l'énigme. Mais, m'a-t-il répondu, c'est un comble-rendu fort exact, et c'est Sardou qui, par une réclamation américaine, l'a donné au *Figaro*; une chose m'étonne seulement, c'est que Assolant, qui avait fait à peu près la même pièce avant Sardou, ne crie pas au plagiat.
Or, le *Gaulois* a publié ces jours-ci, *in extenso*, et acte par acte, l'œuvre d'Assolant, et il est assez visible, en effet, que l'auteur des *Paties de mouche* en prend son bien où il le trouve.
M^{lle} Antonine, qui a joué jadis dans la plupart des pièces de Sardou, n'aura pas de rôle dans celle-ci, car Sardou n'est époux à l'heure qu'il est, et, par conséquent, n'est plus assés libre de prendre ses collaborateurs comme son bien, où il se fait plaisir.

Le duc de Gramont a décliné une véritable meute à ses troupes. Les démentis peuvent de tous côtés sur l'impressionnisme diplomatique, et il se trouve réduit à alléguer qu'un ordre de Chischurs l'oblige à ne pas fournir de preuves à l'appui de son assertion. Vous jugez ce qu'on pense de cette excuse.

On parle de nombreuses commutations de peines à l'occasion de la nouvelle année. M. Barthélemy-Saint-Hilaire a examiné 490 dossiers pour le compte de M. Thiers. Le président voudrait aussi que la commission des grâces en finit autant que possible avec les exécutions provenant de l'insurrection. Mais on ne sait si ces intentions pourront être exécutées. Quels que soient les crimes commis, je trouve, pour moi, que cette répression se prolonge trop en ce qui concerne la peine suprême.

Je termine en vous remerciant encore de M. Fournier. Seulement celui-ci n'est pas le même que notre ambassadeur en Italie. C'est le candidat à la succession de M. Calmon, et, à ce qu'on assure, une doubleur dudit Calmon. C'est vous dire que la droite n'en veut pas; mais M. Thiers le veut, et M. de Goulard, entre les deux, ne sait à quel saint se vouer.

N.
La correspondance universelle rectifie en ces termes les bruits qui ont couru touchant les garanties financières que M. Thiers se préoccuperait d'ores et déjà d'offrir à l'Allemagne pour le cinquième milliard :

Le mode de paiement du septième et du huitième demi-milliard est arrêté depuis le 11 décembre courant, époque à laquelle a été complété le versement du troisième milliard. Il a été décidé à ce moment que 200 millions seraient payés au mois de janvier, 200 en février, 200 en mars, 200 en avril, enfin le solde au mois de mai. Pour faire face à ces versements, le gouvernement a entre les mains 800 millions de traites, c'est-à-dire la presque totalité de la somme qui lui est nécessaire pour parer le paiement du quatrième demi-milliard.

Il résulte de ce qui précède que cinq millions s'ajoutent avant que le gouvernement de la République ait besoin de se préoccuper des garanties financières qu'il compte offrir à l'Allemagne en échange de la complète évacuation du territoire. M. Thiers n'a par conséquent aucun motif de se hâter et de commencer dès aujourd'hui des négociations qu'il pourra entamer plus tard avec toute certitude de succès.

On assure, du reste, que le versement de janvier va être fait d'un jour à l'autre; le trésor allemand aurait déjà été prévenu.

On écrit de Rome le 23 décembre à l'Agence Havas :

Ainsi que vous l'aura appris une dépêche, le comte de Bourgoing, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a envoyé sa démission au gouvernement français, hier soir, et quittera Rome dès demain.

Cette brusque détermination a pour cause de graves dissensions de l'ambassadeur avec M. Fournier, ministre de France près le gouvernement italien.

Voici ce que l'on croit savoir de très-bonne source, et ce sujet, dans le monde diplomatique, accablé au Vatican.

Depuis quelque temps, M. Fournier demandait avec insistance à son gouvernement trois choses :

1^{re} La translation à la légation du protectorat que l'ambassade exerce sur ce qu'on appelle les établissements pieux français de Rome.

Sur ce point, il n'a pas encore eu gain de cause à Versailles, mais il est, paraît-il, plein d'espoir.

Il s'agit ici de fondations constituées à Rome sous les papes par des Français, dans un but de piété ou de bienfaisance.

Le revenu annuel, qui s'élève, tout compris, à environ 200,000 fr. est administré par une commission de notables de la colonie française, sous la présidence du premier secrétaire de l'ambassade.

Conformément, autant que possible, du moins, à la volonté dernière des fondateurs, on se sert de cette somme pour entretenir les églises et les écoles françaises de Rome (à l'exception de la Villa-Médici, qui relève directement du gouvernement français), pour secourir des familles françaises ou romaines d'origine française, pour doter des filles pauvres, etc.

Le gouvernement français n'a aucune immixtion dans la gestion des biens d'où provient le revenu en question. Il est tellement d'une nature *universelle*, que lorsque le général Bounaparte les céda au Saint-Siège par le traité de Tolentino, le pape ne crut pouvoir les accepter en conscience qu'à titre de dépôt et s'empressa de les restituer dès que les circonstances le permirent.

2^o La nomination à Civita-Vecchia d'un consul de France muni de l'équivalent du gouvernement italien.

Vous vous rappelez sans doute que M. de Tallenay, consul à l'époque de l'entrée des Italiens, continua quelque temps ses fonctions avec l'équivalent du gouvernement pontifical, et que, à la suite de démêlés avec les autorités locales à propos d'un frère des écoles chrétiennes accusé, à tort ou à raison, d'attentat à la pudeur sur ses élèves, il fut rappelé en France et remplacé provisoirement par un élève consul, M. de Saint-Sauveur.

Le remplacement, étant confié au consul, au nom de M. Tallenay empêché, pouvait fonctionner avec l'équivalent de ce dernier. Il paraît que ce *mezzo-terme* avait été suggéré au gouvernement français par l'ambassade, et que M. Fournier a mis tout en œuvre pour faire nommer un consul effectif, M. Blanchard, qui vient d'arriver avec l'ordre de demander l'équivalent au gouvernement italien.

3^o Le rattachement de l'Oratoire, frégate française qui stationne dans le port de Civita-Vecchia, à la disposition de l'ambassadeur et du pape, ou au moins l'assujettissement de ce bâtiment à la légation, et non plus à l'ambassade.

L'Oratoire ne sera pas rappelé, ni même remplacé par un bâtiment moins important, comme le demandait la légation. Mais M. Fournier a remporté une victoire partielle : le commandant de l'Oratoire, l'ordre d'aller présenter ses hommages au roi d'Italie le 1^{er} janvier, et de se concerter à ce sujet avec M. Fournier.

M. Briot, du reste, ira aussi, comme par le passé, souhaiter la bonne année au saint-père,

mais pas le même jour qu'au roi, ce qui est d'autant plus facile qu'on reçoit ces sortes de visites, au Vatican, de Noël au 1^{er} janvier. Cette fois, il se concertera avec M. de Bourgoing.

Malheureusement l'ambassadeur a refusé de se prêter à cette combinaison, et, voyant que ses observations n'étaient pas agréées à Versailles, il a envoyé avant-hier sa démission par le télégraphe, et l'a confirmée hier, malgré l'intervention personnelle de M. Thiers dans le débat.

Vous devez comprendre, par ce qui précède, que, dans ces derniers temps, les relations entre M. Bourgoing et M. Fournier n'étaient pas précisément des plus cordiales.

Dépendant, il y a quelques jours encore, le ministre avait dîné chez l'ambassadeur qui faisait tout son possible pour maintenir la bonne harmonie, au moins extérieure. L'ambassadeur devait même dîner chez le ministre avant-hier; il s'est excusé, au dernier moment, en alléguant qu'il n'était plus ambassadeur.

NOUVELLES ET BRUITS

On se prépare déjà pour les élections complémentaires qui auront probablement lieu dans la première quinzaine de février. Il y a, dans les départements, on le sait, ont des représentants à nommer.

Dans les Bouches-du-Rhône, il est question, pour succéder à M. Heiries, de M. Labadie, président du conseil général.

Dans la Nièvre, on parle de porter, en remplacement de M. Paulin, décédé, le docteur Torrigy, l'ancien rédacteur de la *Tribune nivernaise*, journal radical.

Dans le Jura, on porte, en remplacement de M. Reverchon, démissionnaire, M. de Ronchard, candidat républicain.

Dans la Gironde, le parti radical songe à M. Mie, avocat.

Dans le Morbihan, le maire de Lorient, M. Beauvais, républicain, se décidera probablement à affronter une seconde fois les chances du scrutin.

Dans la Seine, la Marne et la Corrèze aucun candidat n'a encore été désigné.

On parle, cependant, pour ce dernier département de M. Brunet, juge au tribunal de la Seine.

La Correspondance républicaine annonce que le mouvement préfectoral va avoir lieu dans quelques jours.

Il a été retardé à cause des modifications nombreuses apportées par M. de Goulard au plan primitif fait par M. Calmon.

Il y a en ce moment une grande quantité de préfets à Paris. Ils dînent à tour de rôle chez le président. Jeudi soir, il y avait M. Barthélemy, préfet d'Ille-et-Vilaine; M. Lavedan, préfet de la Vienne; M. Pougy, préfet du Lot, et M. Andral, le médecin de M. Thiers.

Le soir, à la réception, beaucoup de députés et de préfets.

Malgré l'installation des ministres à Paris, toutes les mesures sont prises pour la bonne marche des affaires.

Les services ministériels sont organisés depuis mercredi pour toute la durée du séjour de M. Thiers à Paris.

Le personnel des bureaux, resté à Versailles, fait chaque jour son travail comme d'habitude, et tous les soirs on expédie à Paris le portefeuille, c'est-à-dire les affaires auxquelles il ne manque que la signature du ministre, et celles qui doivent être soumises au conseil des ministres.

Plusieurs journaux de Paris annoncent que le ministre de l'instruction publique, ayant reçu une dépêche télégraphique annonçant que des désordres assez graves ont pour théâtre un lycée de province, a quitté immédiatement Paris avec le directeur de l'enseignement supérieur.

Le ministre ne sera pas de retour avant mardi ou mercredi prochain.

L'Événement apporte une nouvelle qui, si elle est confirmée, n'est qu'un symptôme de plus de la prochaine disparition du centre gauche.

Il paraîtrait que M. Bertaud aurait écrit à l'un de ses collègues du centre gauche, lui déclarant nettement que si la présidence de ce groupe parlementaire était donnée à M. Casimir Périer, il se ferait inscrire, comme membre de la gauche républicaine, pour protester contre les tendances de M. Casimir Périer au rapprochement du centre gauche et du centre droit.

Le procès du maréchal Bazaine commencera, dit l'Élat, ou le jeudi 3 ou le mardi 15 avril prochain.

M. Lenepveu est appelé à la direction de notre Ecole de peinture à Rome.

C'est pendant la visite de M. Thiers au nouvel Opéra, que M. Lenepveu a appris sa nomination. Le président de la République, qui était venu voir les peintures exécutées par cet artiste distingué, a voulu ajouter à l'expression de sa satisfaction en annonçant lui-même cette nomination à M. Lenepveu.

M. le baron de Itajuba, ambassadeur du Brésil, vient de recevoir, pour la remettre à M. le baron Alphonse de Rothschild, la grand-croix de l'ordre de la Rose.

On attend à Marseille, dans quelques semaines, une ambassade envoyée à Versailles par l'empereur d'Annam.

Ces ambassadeurs arriveront à Marseille par voie de Suez, en compagnie de M. William Gordon, interprète, et de plusieurs jeunes Annamites, qui resteront en France pour y faire leur éducation.

Parmi ces jeunes gens se trouve un favori de l'empereur d'Annam, dont on se plaît à vanter la précocité intellectuelle.

Le *Gaulois* annonce que la sœur de l'ex-père Hyacinthe, M^{lle} Loyson, vient de quitter le couvent où elle était comme religieuse.

Quant à l'ex-carne, il doit quitter Paris le 23 décembre pour se rendre à Rome et de là à Munich, où il assistera au congrès des vieux catholiques.

La cour de cassation a, dans son audience d'hier, rejeté le pourvoi formé par douze condamnés à mort, par la cour d'assises d'Alger, le 8 novembre 1872, pour assassinats, incendie, pillage, etc. Ces condamnés sont les nommés Ahmed ben Mohamed ben Kelloul, Hamouda ben Kaleb et dix autres.

Out également été rejetés les pourvois formés dans la même affaire par El Haoussin ben Cherif ben Mohamed et beaucoup d'autres, condamnés à diverses peines de travaux forcés pour complicité dans les crimes ci-dessus énoncés.

Hier est venue devant la 1^{re} chambre du tribunal correctionnel l'affaire de M. G. Naquet contre M. Georges Hénot, rédacteur du *Pays*. Ce procès, intenté par M. G. Naquet, ancien rédacteur du *Pays*, était motivé par divers articles publiés sous la signature de M. Hénot,

relativement à la remise qui aurait été faite à M. Naquet de la condamnation à deux ans de prison prononcée contre lui par un conseil de guerre séant à Marseille.

M^{lle} Lachaud, avocate de M. Hénot, opposait l'incompétence du tribunal correctionnel. M. G. Naquet devant être considéré comme fonctionnaire public, en sa qualité d'ex-préfet de la Corse.

Après avoir entendu M^{lle} Gatinéau, pour M. G. Naquet, et contrairement aux conclusions du ministère public, le tribunal s'est déclaré compétent et a renvoyé à quinzaine pour être plaidé au fond.

Un procédé médical à propager.
Dans une ville du Sleswig, il y a quelques jours, un forgeron avait été atteint à l'œil gauche d'une paillette de fer qui s'était fixée dans l'intérieur de l'organe. Il souffrait horriblement. Il se rendit chez un médecin qui, malgré tous ses efforts, ne put enlever la paillette. Le forgeron était au désespoir; il se tordait comme un damné.

J'aurais encore un moyen à tenter, lui dit le médecin, un moyen sûr; mais il y va pour vous, peut-être, de la vie; et je ne l'emploierai qu'autant que vous me signerez un certificat d'adhésion pour mettre à couvert ma responsabilité.

Le forgeron signa le certificat.
Alors, le médecin lui passa au cou une corde à nœud coulant et le pendit à une des poutres de son cabinet.

Au bout de quelques instants la pendaison produisit son effet : la face du patient se congestionna, sa langue tuméfiée émergea du fond de sa gorge, et ses deux yeux sortirent de leur orbite. La paillette de fer sauta alors à découvert; le médecin la fit sauter d'un coup d'ongle. Il était temps; un dernier râle annonçait que le pendu allait expirer.

Couper la corde, rappeler l'homme à la vie et le remettre sur ses pieds fut l'affaire d'un instant. Le paysan porta aussitôt la main à son œil; il ne souffrait plus, c'était pour lui comme un rêve, il avait été réellement opéré sans douleur. Il se retira en comblant son sauveur de bénédictions.

Aux poètes :
Une huitième fleur, l'immortelle d'or, vient d'être fondée par l'Académie toulousaine des jeux floraux.

Le sujet de ce nouveau concours sera prochainement déterminé et communiqué aux journaux.

M. Disraeli se disposerait à quitter la vie politique par suite du chagrin que lui a causé la mort de sa femme, Mme la vicomtesse Beaconsfield.

L'Invalide russe publie une lettre adressée par le comte von Moltke au colonel du 69^e régiment de ligne de Riazan, en réponse à un télégramme annonçant au feld-marschal prussien sa nomination de colonel honoraire de ce régiment.

J'accipie, dit le comte von Moltke, qui s'exprime en français, j'accipie avec reconnaissance l'honneur que me fait votre souverain en me nommant colonel de ce vieux régiment de Riazan, qui compte plus de deux cents ans de bons et brillants services et qui, d'ailleurs, pendant la sanglante période du siège de Sébastopol, s'est couvert de gloire.

J'ai le ferme espoir de pouvoir me présenter en personne devant ce brave régiment, auquel je porte le plus vif intérêt.

En accusant réception de cette lettre, le colonel du régiment de Riazan demande son portrait au feld-marschal prussien, et il ajoute :

« Qu'il représentera devant la troupe l'idéal de la science militaire et de l'obéissance au devoir. »

On mande de Scutari, le 24 décembre, aux journaux de Vienne, la nouvelle suivante, qui n'est pas sans une certaine gravité :
Le grand vizir a ordonné la distribution de nouveaux fusils aux Albanais.

Les habitants de Kraina ayant refusé de les recevoir, le vali a fait arrêter leurs chefs, ce qui a produit parmi eux une grande irritation.

Il se sont en effet, en manière de représailles, enlevé d'un major et de 50 nizams qu'ils retiennent prisonniers et ne veulent pas rendre.

Le pacha prépare une expédition, et l'on craint qu'il n'ait d'autres villes n'obéissent la cause des habitants de Kraina, ce qui compliquerait singulièrement la situation.

ÉTRANGER

Chine

On écrit de Pékin, le 24 octobre :
Deux décrets importants ont paru le 20 et le 21 de ce mois dans la *Gazette de Pékin*. En voici la traduction :

Décret du 19 de la 9^e lune (20 octobre).
Les deux impératrices ont ordonné ce qui suit :

Il y a onze ans que l'empereur continue avec respect le règne de sa dynastie. Aujourd'hui que le mariage de l'empereur est une chose accomplie, il importe comme de justice, que pour reconnaître les excellents services de ceux qui l'ont aidé à traverser des années difficiles, Sa Majesté répande sur eux, comme une pluie bienfaisante, la récompense due à leurs peines et à leurs fatigues.

Aussi, à l'occasion de cet heureux événement (le mariage de l'empereur), Sa Majesté accordera des marques de sa bonté aux membres de sa famille, princes et ducs, en les élevant en dignité. Ses bienfaits s'étendront aussi dans leur descendance.

Sa Majesté ajoute aux marques de bienveillance qu'elle a accordées à Toun, prince du 2^e rang, l'autorisation d'entrer au palais en chaise à quatre porteurs et une dispense de l'obligation d'être de garde au palais comme l'exigent ses fonctions de commandant des gardes du corps; en outre elle lui accorde une dispense de suivre l'empereur à la suite des huit gardes à cheval qui l'accompagnent. Son fils Tsai Lien reçoit en bienfait impérial le titre de *duc aide de l'empire*.

Le prince du deuxième rang Hong depuis longtemps apporte son concours au gouvernement de l'État, il a exceptionnellement bien mérité. Dès la dixième lune de la première année de Sién-Tsung, on lui avait expressément confié l'hérédité de son titre de prince de deuxième rang, mais il avait remisé à trois reprises, alléguant qu'il attendait l'époque où l'empereur régnerait par lui-même, et qu'alors il pourrait être donné suite à cette affaire.

Maintenant que le mariage est un fait accompli et que le moment est proche où l'empereur va régner par lui-même, il ajoute à ses bienfaits envers le prince Hong l'hérédité de son titre de prince de 2^e classe.

Décret du 20 de la 9^e lune (21 octobre).
Les impératrices ont ordonné ceci :

L'empereur était tout jeune lorsqu'il est monté sur le trône; au milieu des circon-

stances difficiles que nous traversons alors, ni les princes, ni les ministres ne pouvaient cependant se passer de conseils et de directions. Nous dûmes donc accepter la régence de l'empire, ne recourant à cette mesure extraordinaire qu'après avoir annoncé notre intention de rendre à l'empereur son gouvernement aussitôt qu'il aurait terminé ses études.

Voici onze ans que l'empereur étudie sans relâche, sans assidue à porté ses fruits et sa jeunesse ainsi employée constitue la base la meilleure de l'avenir qu'il a devant lui. Il convient donc que, réunissant de telles conditions, l'empereur prenne en main le gouvernement général de l'État et qu'il s'efforce, de concert avec ses ministres et ses fonctionnaires provinciaux, de tout diriger sagement afin de remédier à nos malheurs dans la plus large proportion possible.

C'est ainsi que la tête haute, Sa Majesté pourra s'acquitter des lourdes charges que lui imposent les dernières volontés de l'empereur son père.

Le tribunal des mathématiques devra choisir dans le premier mois de l'année prochaine les jours propices à la célébration des cérémonies de l'entrée en majorité de l'empereur, conformément à nos anciennes coutumes. Le conseil privé, le grand conseil de l'empire, de concert avec les six ministres et les neuf administra-

ces difficiles que nous traversons alors, ni les princes, ni les ministres ne pouvaient cependant se passer de conseils et de directions. Nous dûmes donc accepter la régence de l'empire, ne recourant à cette mesure extraordinaire qu'après avoir annoncé notre intention de rendre à l'empereur son gouvernement aussitôt qu'il aurait terminé ses études.

Voici onze ans que l'empereur étudie sans relâche, sans assidue à porté ses fruits et sa jeunesse ainsi employée constitue la base la meilleure de l'avenir qu'il a devant lui. Il convient donc que, réunissant de telles conditions, l'empereur prenne en main le gouvernement général de l'État et qu'il s'efforce, de concert avec ses ministres et ses fonctionnaires provinciaux, de tout diriger sagement afin de remédier à nos malheurs dans la plus large proportion possible.

C'est ainsi que la tête haute, Sa Majesté pourra s'acquitter des lourdes charges que lui imposent les dernières volontés de l'empereur son père.

Le tribunal des mathématiques devra choisir dans le premier mois de l'année prochaine les jours propices à la célébration des cérémonies de l'entrée en majorité de l'empereur, conformément à nos anciennes coutumes. Le conseil privé, le grand conseil de l'empire, de concert avec les six ministres et les neuf administra-

ces difficiles que nous traversons alors, ni les princes, ni les ministres ne pouvaient cependant se passer de conseils et de directions. Nous dûmes donc accepter la régence de l'empire, ne recourant à cette mesure extraordinaire qu'après avoir annoncé notre intention de rendre à l'empereur son gouvernement aussitôt qu'il aurait terminé ses études.

Voici onze ans que l'empereur étudie sans relâche, sans assidue à porté ses fruits et sa jeunesse ainsi employée constitue la base la meilleure de l'avenir qu'il a devant lui. Il convient donc que, réunissant de telles conditions, l'empereur prenne en main le gouvernement général de l'État et qu'il s'efforce, de concert avec ses ministres et ses fonctionnaires provinciaux, de tout diriger sagement afin de remédier à nos malheurs dans la plus large proportion possible.

C'est ainsi que la tête haute, Sa Majesté pourra s'acquitter des lourdes charges que lui imposent les dernières volontés de l'empereur son père.

Le tribunal des mathématiques devra choisir dans le premier mois de l'année prochaine les jours propices à la célébration des cérémonies de l'entrée en majorité de l'empereur, conformément à nos anciennes coutumes. Le conseil privé, le grand conseil de l'empire, de concert avec les six ministres et les neuf administra-

ces difficiles que nous traversons alors, ni les princes, ni les ministres ne pouvaient cependant se passer de conseils et de directions. Nous dûmes donc accepter la régence de l'empire, ne recourant à cette mesure extraordinaire qu'après avoir annoncé notre intention de rendre à l'empereur son gouvernement aussitôt qu'il aurait terminé ses études.

Voici onze ans que l'empereur étudie sans relâche, sans assidue à porté ses fruits et sa jeunesse ainsi employée constitue la base la meilleure de l'avenir qu'il a devant lui. Il convient donc que, réunissant de telles conditions, l'empereur prenne en main le gouvernement général de l'État et qu'il s'efforce, de concert avec ses ministres et ses fonctionnaires provinciaux, de tout diriger sagement afin de remédier à nos malheurs dans la plus large proportion possible.

C'est ainsi que la tête haute, Sa Majesté pourra s'acquitter des lourdes charges que lui imposent les dernières volontés de l'empereur son père.

Le tribunal des mathématiques devra choisir dans le premier mois de l'année prochaine les jours propices à la célébration des cérémonies de l'entrée en majorité de l'empereur, conformément à nos anciennes coutumes. Le conseil privé, le grand conseil de l'empire, de concert avec les six ministres et les neuf administra-

ces difficiles que nous traversons alors, ni les princes, ni les ministres ne pouvaient cependant se passer de conseils et de directions. Nous dûmes donc accepter la régence de l'empire, ne recourant à cette mesure extraordinaire qu'après avoir annoncé notre intention de rendre à l'empereur son gouvernement aussitôt qu'il aurait terminé ses études.

Voici onze ans que l'empereur étudie sans relâche, sans assidue à porté ses fruits et sa jeunesse ainsi employée constitue la base la meilleure de l'avenir qu'il a devant lui. Il convient donc que, réunissant de telles conditions, l'empereur prenne en main le gouvernement général de l'État et qu'il s'efforce, de concert avec ses ministres et ses fonctionnaires provinciaux, de tout diriger sagement afin de remédier à nos malheurs dans la plus large proportion possible.

C'est ainsi que la tête haute, Sa Majesté pourra s'acquitter des lourdes charges que lui imposent les dernières volontés de l'empereur son père.

Le tribunal des mathématiques devra choisir dans le premier mois de l'année prochaine les jours propices à la célébration des cérémonies de l'entrée en majorité de l'empereur, conformément à nos anciennes coutumes. Le conseil privé, le grand conseil de l'empire, de concert avec les six ministres et les neuf administra-

ces difficiles que nous traversons alors, ni les princes, ni les ministres ne pouvaient cependant se passer de conseils et de directions. Nous dûmes donc accepter la régence de l'empire, ne recourant à cette mesure extraordinaire qu'après avoir annoncé notre intention de rendre à l'empereur son gouvernement aussitôt qu'il aurait terminé ses études.

Voici onze ans que l'empereur étudie sans relâche, sans assidue à porté ses fruits et sa jeunesse ainsi employée constitue la base la meilleure de l'avenir qu'il a devant lui. Il convient donc que, réunissant de telles conditions, l'empereur prenne en main le gouvernement général de l'État et qu'il s'efforce, de concert avec ses ministres et ses fonctionnaires provinciaux, de tout diriger sagement afin de remédier à nos malheurs dans la plus large proportion possible.

C'est ainsi que la tête haute, Sa Majesté pourra s'acquitter des lourdes charges que lui imposent les dernières volontés de l'empereur son père.

Le tribunal des mathématiques devra choisir dans le premier mois de l'année prochaine les jours propices à la célébration des cérémonies de l'entrée en majorité de l'empereur, conformément à nos anciennes coutumes. Le conseil privé, le grand conseil de l'empire, de concert avec les six ministres et les neuf administra-

ces difficiles que nous traversons alors, ni les princes, ni les ministres ne pouvaient cependant se passer de conseils et de directions. Nous dûmes donc accepter la régence de l'empire, ne recourant à cette mesure extraordinaire qu'après avoir annoncé notre intention de rendre à l'empereur son gouvernement aussitôt qu'il aurait terminé ses études.

Voici onze ans que l'empereur étudie sans relâche, sans assidue à porté ses fruits et sa jeunesse ainsi employée constitue la base la meilleure de l'avenir qu'il a devant lui. Il convient donc que, réunissant de telles conditions, l'empereur prenne en main le gouvernement général de l'État et qu'il s'efforce, de concert avec ses ministres et ses fonctionnaires provinciaux, de tout diriger sagement afin de remédier à nos malheurs dans la plus large proportion possible.

C'est ainsi que la tête haute, Sa Majesté pourra s'acquitter des lourdes charges que lui imposent les dernières volontés de l'empereur son père.

Le tribunal des mathématiques devra choisir dans le premier mois de l'année prochaine les jours propices à la célébration des cérémonies de l'entrée en majorité de l'empereur, conformément à nos anciennes coutumes. Le conseil privé, le grand conseil de l'empire, de concert avec les six ministres et les neuf administra-

ces difficiles que nous traversons alors, ni les princes, ni les ministres ne pouvaient cependant se passer de conseils et de directions. Nous dûmes donc accepter la régence de l'empire, ne recourant à cette mesure extraordinaire qu'après avoir annoncé notre intention de rendre à l'empereur son gouvernement aussitôt qu'il aurait terminé ses études.

Voici onze ans que l'empereur étudie sans relâche, sans assidue à porté ses fruits et sa jeunesse ainsi employée constitue la base la meilleure de l'avenir qu'il a devant lui. Il convient donc que, réunissant de telles conditions, l'empereur prenne en main le gouvernement général de l'État et qu'il s'efforce, de concert avec ses ministres et ses fonctionnaires provinciaux, de tout diriger sagement afin de remédier à nos malheurs dans la plus large proportion possible.

C'est ainsi que la tête haute, Sa Majesté pourra s'acquitter des lourdes charges que lui imposent les dernières volontés de l'empereur son père.

Le tribunal des mathématiques devra choisir dans le premier mois de l'année prochaine les jours propices à la célébration des cérémonies de l'entrée en majorité de l'empereur, conformément à nos anciennes coutumes. Le conseil privé, le grand conseil de l'empire, de concert avec les six ministres et les neuf administra-

ces difficiles que nous traversons alors, ni les princes, ni les ministres ne pouvaient cependant se passer de conseils et de directions. Nous dûmes donc accepter la régence de l'empire, ne recourant à cette mesure extraordinaire qu'après avoir annoncé notre intention de rendre à l'empereur son gouvernement aussitôt qu'il aurait terminé ses études.

Voici le texte d'un autre décret rendu à la même date :

Aujourd'hui, nous rendons un décret ordonnant au tribunal des mathématiques de choisir un jour propice dans le premier mois de l'année prochaine pour procéder à la cérémonie d'entrée en majorité de l'empereur.

Nous pensons que l'adoration aux différents temples est une chose très-importante, et qu'en signe de vénération pour cette coutume, l'empereur doit y procéder en personne; aussi cette année, au début de l'hiver (21 de la 1^{re} lune), l'empereur ira en personne au temple du Ciel pour y remplir ses devoirs. Les différents Yamens, chacun en ce qui le concerne, devront, en conséquence, disposer avec une crainte respectueuse tout ce qui est nécessaire pour l'accomplissement de cette cérémonie.

Enfin le prince Kong, par des lettres en date

charge, c'est moins parce que sa nature l'y porte, que parce que le public des villes d'été vient de Buenos-Ayres et de Rio-Janeiro l'exige. Mais quand elle veut bien, elle sait mettre une finesse extrême dans les réparties et jusque dans les grivoiseries de son rôle, et fait passer avec une véritable habileté les passages dangereux du personnage.

Nous reviendrons incessamment sur son compte, et espérons bien n'avoir pas à nous dédire à son endroit.

M. Didier et Martin ont été excellents à côté d'elle.

M. Pichoz, dont le talent de chef d'orchestre se révèle de jour en jour, a dirigé l'ouvrage en musicien consommé.

M. Danguin, directeur des théâtres de Lyon, nous adresse une lettre rectificative au sujet de la note concernant les prix qu'aurait demandés M. Faure et M^{lle} Nilsson pour venir chanter *Hamlet* à Lyon.

Si nous nous sommes trompés pour M^{lle} Nilsson, nous croyons savoir que c'est en moins, car cette artiste a demandé la moitié de la recette avec une assurance de 5,000 fr. de minimum.

Quant à M. Faure, nous sommes restés bien près de la vérité, au dire même de M. Danguin, qui termine ainsi sa lettre :

« Avec un talent aussi exceptionnel que celui de M. Faure, le prix dont vous parlez ne serait point exagéré si le théâtre de Lyon permettait de faire des recettes suffisantes. Mais je me plais à constater que M. Faure est aussi raisonnable que son mérite est grand.

« Agréer, etc.

Nous nous rallions pleinement à l'opinion de M. Danguin, et, en lui donnant avec plaisir acte de sa rectification, nous faisons des vœux pour que l'engagement de M. Faure se conclue au plus vite.

Nous recevons la lettre suivante, que notre impartialité nous fait un devoir d'accueillir :

Lyon, le 24 décembre 1872.

Monsieur le rédacteur en chef du Journal de Lyon,

Dans votre numéro de dimanche 22 décembre, édition du matin, à la chronique, vous vous faites l'écho du public en vous plaignant de la manière dont se fait le service des vidanges.

Je ne viens pas contester la justesse de votre observation, permettez-moi seulement de porter à votre connaissance les faits suivants qui expliqueront comment il se fait que la nouvelle compagnie dont vous parlez ne fonctionne pas, et vous permettront toutes appréciations.

Voici les faits :

Par un arrêté du 2 mai 1872 l'administration déclare la vidange industrielle libre, et dans l'intérêt de l'hygiène qu'elle doit sauvegarder, prescrit que :

« à partir du 1^{er} novembre 1872, toute entreprise de vidange sera autorisée à la condition que la vidange des fosses et le transport des matières devront s'effectuer sans que des matières puissent dégager des odeurs ou des gaz malsains ou incommodés, à la charge de l'entrepreneur de fournir un cautionnement, lequel sera désigné dans l'arrêté d'autorisation dont il devra se pourvoir préalablement à toute exploitation. »

Nous avons rendu au programme publié par l'administration dans son arrêté du 2 mai, et par suite de la justification de la valeur de notre système, soumis d'abord à l'examen d'une commission de la société d'hygiène et de salubrité, en présence de laquelle expérimentations ont été faites ; puis reconnues par la commission actuelle des intérêts publics qui en a ordonné la démonstration pratique, nous avons obtenu le 3 septembre autorisation de fonctionner pour exploiter à partir du 1^{er} novembre.

Dans la huitaine avant le 1^{er} novembre, et nantis de l'autorisation à nous délivrée le 5 septembre nous nous sommes présentés aux bureaux de l'administration pour satisfaire au dépôt du cautionnement exigé avant toute exploitation.

De nouvelles exigences nous sont alors imposées, que nous acceptons, et lorsque nous nous déclarons prêts à y satisfaire, l'administration revient sur ses déterminations, puis par un arrêté de circonstance, révoque l'autorisation qui nous avait été consentie.

Quelle est notre situation ?

Forcer la main à l'administration, mais ne restons pas sous sa tutelle durant le cours de notre exploitation ; et alors !

Un moment de voir nos efforts couronnés, un jour, que le public soit donc averti que l'impossibilité ne vient pas de nous, que le mauvais vouloir ou l'impuissance n'est pas de notre côté.

Nous avons mis la ville en demeure, nous lui avons fait sommation, nous avons offert par lui-même les 25,000 francs de cautionnement exigés.

Nous avons passé par toutes les exigences de l'administration ; mais quel a été et quel est son but.

Espérons, Monsieur, que vous voudrez bien accueillir ces explications, et recourant à votre obligeance.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

Le directeur général de la Société lyonnaise des vidanges industrielles.

VACHON,

27, rue Hôtel-de-Ville.

Voici quelques détails sur les cartes-poste que le vote de jeudi autorise la poste à fabriquer et à mettre en vente ; ces cartes, vendues par l'administration aux guichets de ses bureaux, seront de deux types différents.

Premier type. — Prix, 10 centimes.

Ces cartes sont spéciales pour les correspondances, distribuées dans l'intérieur de Lyon, c'est-à-dire de Lyon pour Lyon, ou dans la circonscription d'un même bureau.

Deuxième type. — Prix, 15 centimes.

Ces cartes sont spéciales pour les correspondances appelées à circuler de bureau à bureau, pour la France, la Corse et l'Algérie.

Les cartes-poste doivent contenir au recto le nom et l'adresse exacte du destinataire comme pour les lettres ordinaires.

Le verso est réservé à la correspondance, qui, en raison de son caractère ostensible, ne doit contenir — rien de contraire à la morale publique et aux bonnes mœurs.

Des ouvriers sont occupés depuis ce matin à enlever les grilles placées aux entrées du pont du Palais-de-Justice.

La suppression de ces ferrures qui obstruent l'entrée de ce pont, déjà assez étroit, en rendra les abords plus accessibles aux piétons et produira à l'œil le meilleur effet.

On a trouvé encore hier, dans une allée de la rue des Marronniers, un enfant abandonné. Il est âgé d'environ trois mois ; on l'a transporté à l'hospice de la Charité.

Une enquête est ouverte.

Le vol à la mode est décidément le vol sur un camion.

Hier encore, rue Gasparin, en plein jour, on a enlevé sur un camion qui stationnait rue Gasparin un ballot de toile d'une valeur d'environ cent cinquante francs.

Mercrèdi, un incendie a éclaté au lieu dit la Belle-Ferrière, commune de Venissieux, dans la maison de M. B., habitée par plusieurs locataires.

Le feu a fait en peu de temps de rapides progrès, et a même menacé des maisons voisines.

Les dégâts sont évalués à environ 18,000 francs.

Tout était assuré.

Ce sinistre a été signalé par un douloureux accident. Un voisin, G., qui était monté sur le toit de sa maison, que les flammes commençaient à envahir, est tombé d'une hauteur d'environ quatre mètres et a été recouvert par des débris.

Il a été dégagé immédiatement, mais son état ne laisse pas d'inspirer de graves inquiétudes.

J., cultivateur à Venissieux, souffrait depuis longtemps d'une affection nerveuse, et a plusieurs reprises, il avait fait part à ses amis de son projet de mettre fin à ses tortures par un suicide.

On n'avait pas attaché d'importance à ces propos.

Cependant, hier matin, vers cinq heures et demie, une détonation se fit entendre dans son domicile ; ses voisins y pénétrèrent, et trouvèrent le malheureux J. étendu sur le carreau. D'un fusil placé à son côté s'élevaient encore lentement de vagues flocons de fumée.

J. s'était mis une balle dans le cœur.

Un bout de billet laissé sur une table, indiquait les motifs de sa funeste résolution.

Le maire de Lyon a l'honneur d'informer ses administrés que le cahier des tarifs des droits de voirie sera déposé, à partir de dimanche 29 décembre courant, dans chacune des mairies d'arrondissement, où les intéressés sont invités à aller en prendre connaissance.

M. Ferrand, marchand orfèvre, rue de Lyon, 63, a déposé à la mairie du deuxième arrondissement de Lyon, pour les pauvres de cet arrondissement, une somme de cent francs prélevée sur sa vente des 16 et 17 décembre, vente qui a suivi sa magnifique exposition de produits de son industrie.

MM. les souscripteurs anciens et nouveaux de la Société d'Instruction primaire du Rhône, sont convoqués en assemblée générale le mardi 14 janvier 1873, à 2 heures de l'après-midi, au secrétariat de la Société, rue Ferrandière, n° 44, au 3^e étage, pour entendre le compte rendu de la situation morale et financière de la Société et procéder au renouvellement du conseil d'administration.

Avis. — Comme les années précédentes, à dater du 29 décembre jusqu'au 31 janvier inclusivement, les levées des boîtes aux lettres pour l'expédition des courriers s'effectueront à Lyon une heure avant celles indiquées actuellement.

Il n'est pas d'art plus nécessaire et peut-être plus rare que celui de savoir bien lire, et celui plus rare encore de savoir bien dire.

M^{lle} Cellini voudrait vulgariser l'un et l'autre, et se propose, dans une conférence qu'elle donnera le 29 décembre, à 2 heures, au théâtre du Gymnase, de démontrer la nécessité de les introduire dans l'enseignement.

Personne ne pourrait le faire avec plus d'autorité que M^{lle} Cellini, qui nous a prouvé déjà plusieurs fois son talent profond comme penseur, et sa perfection comme interprète.

La nature la, d'ailleurs, fort bien douée pour l'art qu'elle veut vulgariser, et nous engageons le public, surtout les familles, les instituteurs et les institutrices à aller entendre M^{lle} Cellini dans cette intéressante conférence.

De beaux morceaux de poésie termineront cette matinée littéraire.

Le président du conseil d'administration de la Société de patronage pour les enfants pauvres, nous écrit pour nous prier d'exprimer publiquement les profonds sentiments de reconnaissance du conseil d'administration pour tous ceux qui ont coopéré au spectacle-concert donné dernièrement au bénéfice de la société.

Tous, musiciens, artistes, directeur du théâtre, architectes et jardiniers-décorateurs, qui ont prêté gratuitement leur précieux concours, ont également droit aux remerciements de la Société. Elle a trouvé dans le succès de cette magnifique fête un encouragement à redoubler d'efforts pour étendre le cercle d'action du patronage et y appeler de nouvelles familles depuis longtemps en instance.

La compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est nous transmet les renseignements suivants, concernant le mouvement des recettes de ses chemins.

DOMBES ET SUD-EST.

50^e semaine de 1872, du 9 au 15 décembre.

Voyageurs, bagages et messagerie. 16,509 35

Marchandises, etc. 9,434 10

Total. 25,943 45

Récapitulation depuis le 1^{er} janvier 1872. 1,714,761 09

Demain matin, au Casino, avant-dernière représentation de M^{lle} Ernst.

Le programme est des plus attrayants.

Le volume de la remarquable lectrice, intitulé *Rimes françaises d'une Alsacienne*, vient de paraître chez MM. Mère et George.

En attendant que nous en fassions un compte-rendu détaillé, nous ne pouvons résister au plaisir de féliciter M^{lle} Ernst de ses charmantes poésies, dans lesquelles on ne sait trop ce qu'il faut admirer le plus : le cœur ou le talent.

Programme de la 2^e conférence publique et gratuite de géologie, par M. Nogués, lundi 30 décembre à 7 heures 1/2 du soir, palais des Arts (salle de l'ancienne Bourse) : Période contemporaine. — Phénomènes biologiques. — Aires de création. — Faunes et flores. — Place de l'homme dans la création. — Races humaines.

Dans sa séance du 7 décembre, la société de pharmacie de Lyon a procédé au renouvellement de son bureau, qui se trouve composé de la manière suivante pour l'année 1873 :

Président. M. Rieaux.

Vice-président. M. Vidal d'Ecilly.

Secrétaire général. M. Patel.

Treasury. M. Prince.

Archiviste. M. Grange.

Ont été maintenus membres de la commission de répression des abus : MM. Abonnel, Borivent, Patel, Richard et Simon.

Les questions suivantes ont été mises au concours pour le prix des sciences :

1^{re} Des manipulations pharmaceutiques en général ;

2^{de} Des antinomies en général.

Les demandes pour le prix de stage et les mémoires scientifiques devront être adressés avant le 1^{er} novembre, terme de rigueur, à M. Rieaux, président de la société, rue Saint-Jean, ou à M. Patel, secrétaire général, rue du Mail, 10.

Le numéro 4 de la *Puce enragée* vient de paraître, en voici le sommaire :

A travers Lyon. — Scalpel. — L'almanach Ponet. — Le Poète malheureux. — Le commerce ne va pas. — Boîte aux vérités. — Variétés. — Petite correspondance.

Bureau, rue de Séze, 3, à Lyon.

Abonnement : Un an, 12 fr. ; six mois, 7 fr.

L'orphelinat d'Alsace-Lorraine, situé rue Vaubecour, 3, à Lyon, a recueilli gratuitement depuis l'armistice et avant le traité qui cédait l'Alsace et la Lorraine à la Prusse, toutes les petites filles orphelines de la guerre de ces malheureuses provinces. Il poursuit la même œuvre avec le même dévouement et se recommande à la charité lyonnaise.

Les dames qui patronnent cet orphelinat avertissent qu'aucune quête à domicile n'est faite et ne sera faite pour le compte de cette œuvre ; mais les dons ou annuités seront reçus avec reconnaissance par la direction de l'œuvre, rue Vaubecour, 3.

Dans notre numéro d'hier, nous disions à l'article consacré à la fête de l'Arbre de Noël des Alsaciens et Lorrains :

« Le nombre des enfants présents était d'environ 150, parmi lesquels 5 appartenaient à l'orphelinat alsacien et lorrain de M^{lle} Gagny, rue Vaubecour, 8. »

Il est souvent bon de mêler l'utile à l'agréable et, en ce qui concerne ce précepte pour éternels, nous mettons en première ligne :

Le *Linge*, ce grand luxe des ménages.

Les dames qui aiment leur intérieur sont toujours très-heureuses de recevoir de l'offrir des objets tels que Serviettes et Services de table ou à thé, Mouchoirs toile, batiste, imprimés ou brodés, Parures, Chemises, Lingerie de toutes sortes, etc., etc.

On est toujours certain de trouver à profusion les assortiments les plus complets et les plus variés de ces articles. Au *Bât-d'Argent*, GRANDE MAISON DE BLANC, 9, rue de Lyon.

Cette maison a le grand mérite de s'en tenir à sa spécialité, aussi est-elle aujourd'hui sans rivale.

Mme Tavernier

célèbre somnambule de Paris, de passage à Lyon, donne des consultations tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir, rue de l'Hôtel-de-Ville, 67, au deuxième étage, porte à droite.

M^{me} TAVERNIER lit les lignes de la main.

PAR EXCEPTION

Les grands Magasins de nouveautés A la ville de Lyon seront ouverts Dimanche 29 Décembre.

Les magasins de MM. Flachat et Cochet, 10, place Bellecour, seront ouverts dimanche, 29 courant.

Les magasins du Bât-d'Argent, GRANDE MAISON DE BLANC, 9, rue de Lyon, seront ouverts, par exception, le dimanche 29 décembre.

Les magasins de M. Charvet, HORLOGER, 48, rue de l'Hôtel-de-Ville, seront ouverts, exceptionnellement, le dimanche 29 décembre, le premier jour de l'an et le dimanche 5 janvier.

IL A ÉTÉ PERDU, près des Terreaux, mardi dernier, 24 décembre, UNE VICTORIA en Marbre. — La rapporter au concierge, 12, quai de la Pêcherie.

Saint à tous rendus sans médecine par la délicieuse farine de Santé *Revalscière* du Barry de Londres. Vendue maintenant en 1/2 livre, elle n'est plus qu'une seule minute de cuisson.

Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalscière* du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purgation, ni faiblesse, les affections suivantes : gastrite, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plusskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,24.

Châteaux de Vauxhuin, près Saisons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac ; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait de douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible ; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la *Revalscière* du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux ; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus de CHASSELLES, Comtesse de Gouneux.

Dépôt à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale. Perissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvarand, épicerie, rue de Lyon. Napoléon frères, place de Lyon. Vayrac-Millon, rue de Lyon, 48. Chervane, Champagne jeune et Gaget, gendre Morand, 7, rue Redet, Paris. Poutin, Brun, Gamet, Turre, épicerie, 14, rue Neuve ; Girin, Verran, Chamaurat, Rayolle frères, Armand, Balandrin et Subarnaud, Boissoneau, pharmacien ; J. Girard, épicerie-herboriste, rue Chamaux, 14 ; Burband, épicerie, rue Imbert-Colomieu, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Bixac et C^{ie}, 26, place Vendôme, Paris.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les biscuits de *Revalscière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalscière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chasse les maux de personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

SAINT-ÉTIENNE, 27 décembre 1872.

BALOTS PESÉS

1^{re} Organsin. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 78

Etude de Me OULMANN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n. 91.

VENTE PAR LICITATION DE BATIMENT et hangar

sis à Lyon, rue Bugeaud, 52, dépendant de la succession bénéficiaire de Claude Dumas.

Adjudication au samedi dix-huit janvier mil huit cent soixante-treize, à midi, au palais de justice.

Les immeubles à vendre consistent en trois constructions :

1. La première, ayant un rez-de-chaussée, occupée par les ateliers de M. Boucher, fabricant de caisses d'emballage ;

2. La deuxième, tenant un terrain d'environ cinquante-trois mètres carrés, à également un rez-de-chaussée, est occupée par un atelier de chaudronnerie de M. de Sauter ;

3. La troisième, couvrant une superficie d'environ quatre-vingt-cinq mètres carrés, a un rez-de-chaussée, premier étage et grenier ; elle est occupée par M. Charles-Marie Dumas, pourvoyant, et à la suite de cette construction se trouvent un hangar et un vaste chantier, le tout d'une contenance d'environ cinq cent vingt-neuf mètres carrés.

Toutes les constructions sont élevées sur les seize mètres et dix-huit mètres de la masse 47 des terrains appartenant aux hospices civils de Lyon ; ils sont limités : au nord, par la rue Bugeaud, numéro 52 ; au midi, par un passage commun, qui aboutit d'une part à la rue Boileau, de l'autre à la rue Duguesclin ; au levant, par Louis Veyret et Claude Jayon (vingt-troisième lot de ladite masse 47) ; au couchant, par la rue de la République (deuxième lot), de Martial Gautier (dix-neuvième lot), et de Lambert (dix-septième lot).

Une cour commune aux constructions à vendre et à celle du sieur Lambert, dessert ces bâtiments.

Le bail du terrain, ainsi qu'il résulte d'un acte reçu Me Lecourt, notaire, en date du 10 décembre 1846, a commencé le 2 novembre de ladite année, et expire au 24 juin 1881. Le prix de la location annuelle est de quatre cent cinquante-neuf francs, payables en outre du prix de l'adjudication.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Charles-Marie Dumas, menuisier, demeurant à Lyon, rue Bugeaud, 52, agissant comme héritier bénéficiaire de Claude Dumas, lequel fait éléction de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Oulmann, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91.

En présence de : dame Adèle Dumas, épouse assistée et autorisée de M. Hippolyte Grente, imprimeur, avec lequel elle demeure à Lyon, rue de Vendôme, 196 ; 2^e dame Jeanne Dumas, épouse autorisée par justice de M. Alphonse Lambert, serurier, elle fleuriste, demeurant à Lyon, rue Lafont, 2 ; le mari sans domicile ni résidence connue en France ; lesquels font éléction de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Pignaud, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue Constantine, 10.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Lyon, en date du sept décembre mil huit cent soixante-douze, enregistré.

En conséquence, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, lesdites constructions seront vendues au vu de la licitation, aux enchères publiques, en un seul lot, avec subrogation au bail du terrain des hospices, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du dix-huit janvier mil huit cent soixante-treize, heure de midi, au

palais de justice, sur la mise à prix fixée par ledit jugement à la somme de cinq cents francs, outre les charges, c. 500 fr.

Signé : OULMANN, avoué.

S'adresser, pour tous autres renseignements, à Me Oulmann, avoué poursuivant, et à Me Pignaud, avoué colicitant. 4832

Etudes de Me L. DEVILLE, avoué à Lyon, rue Constantine, 5, et de Me LARRIVE, avoué à Lyon, rue Mercière, 34.

VENTE D'IMMEUBLES

consistant en une maison avec cour et jardin, située à Oullins, Rhône, à l'angle de la rue de la Camille et de la montée de la Glacière, dépendant de la succession de M. François-Philibert Avet.

Adjudication le samedi vingt-cinq janvier mil huit cent soixante-treize, à midi, au palais de justice.

Cette vente a lieu à la requête de :

1. Demoiselle Clémence Perpetue Saugé, rentière, demeurant à Lyon, place Saint-Jean, 6 ;

2. Demoiselle Jeanne Mathieu, rentière, demeurant à Lyon, place du Perron, 4 ;

3. M. Antoine Boulli, prêtre, demeurant à Lyon, rue de Sauré, 31 ;

Sous actionnaires de la société civile ayant son siège à Lyon, rue Adélaïde Perrin, et constituée sous la dénomination de l'Établissement des Jeunes Filles incurables d'Anay, aux termes d'un acte dressé par Me Thomas, notaire à Lyon, les vingt-sept décembre mil huit cent cinquante-neuf et neuf février mil huit cent soixante, et en cette qualité seuls habiles à profiter de la vente universelle faite à la maison des jeunes filles incurables de la rue Adélaïde Perrin, par monsieur François-Philibert Avet, docteur en médecine, qui est décédé sans laisser d'héritiers à réserve le dix-neuf août mil huit cent soixante et deux, aux termes de son testament olographe en date du vingt-cinq mars mil huit cent soixante et onze, déposé aux archives de Me Roussel, notaire à Saint-Genis-Laval, le vingt du même mois.

Lesquels font éléction de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Louis Deville, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue Constantine, 5.

Et de :

Monsieur Mélanie-Alexandrine Gaucher, veuve de monsieur François-Philibert Avet, rentière, demeurant à Lyon, quartier de Saint-Just, rue des Farges, maison de la cure.

Donataire contractuelle de son mari de l'usufruit viager de la maison et jardin que ce dernier possédait à Oullins, aux termes de leur contrat ante-nuptial reçu par Me Jeantet, notaire à Sainte-Foy-Les-Lyon, le quinze mai mil huit cent cinquante-huit.

Laquelle fait éléction de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Larivière, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, y demeurant en cette ville, rue Mercière.

En vertu d'un jugement rendu sur requête par la chambre du conseil du tribunal civil de Lyon, le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-douze, lequel est enregistré et expédié en forme de grosse.

Désignation des immeubles à vendre.

Les immeubles à vendre consistent en une maison d'habitation avec cour et jardin, appartenant et dépendances, situées à Oullins, à l'angle de la rue de la Camille et de la montée de la Glacière, d'une contenance de treize

ares environ.

La maison est construite en pisé, ayant rez-de-chaussée avec perron sur la devant et deux étages au-dessus, avec voûtes sous toute la maison, avec appartements de quatre grandes pièces et trois ouvertures sur chaque façade à tous les étages.

La façade principale sur la rue de la Camille, regarde l'exposition du midi. A cette maison se trouvent contigu :

1. Une petite cour pavée ayant accès sur la montée de la Glacière par un grand portail ; 2. une petite construction également en pisé, servant de remise et écurie avec fenil au-dessus ; 3. un jardin d'une contenance d'environ douze ares, clos de mur, sauf du côté regardant l'exposition du couchant où il n'est séparé de la propriété de monsieur Vindry que par une simple balustrade, ayant salle d'ombrage, citerne, réservoir et pompe.

Ladite propriété confinée au levant par la rue de la Camille ; au midi, par la montée de la Glacière ; au couchant par la propriété de monsieur Vindry, et au midi, par la propriété des sœurs de Saint-Charles.

En conséquence, ensuite de l'accomplissement des formalités voulues par la loi, les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séance au palais de justice, le samedi 25 janvier mil huit cent soixante-treize, à midi, au plus haut miseur et dernier enchérisseur, sur la mise à prix de quinze mille francs, fixée par le jugement sus-énoncé.

Outre les charges, d'un total de 15,000 fr.

Pour extrait :

Signé : L. DEVILLE et LARRIVE, avoués.

N. B. Pour les renseignements, s'adresser à Mes Deville et Larrière, avoués, et au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges. 4824

UN ALSACIEN d'âge mûr, une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

LA MAISON DE LA REINE DE SUÈDE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 9, à Lyon

EN FACE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE

(Ganterie en tous genres, parfumerie, éventails, boîtes à gants, etc., etc., etc.)

par exception restera ouverte dimanche prochain 29 courant. 4823

LYON — DÉPARTS DE TOUS LES TRAINS SERVICE D'HIVER

GARE DE PERRACHE

Ligne de Lyon à Paris

MATIN. Express... 6 h. 55 m. ; 8 h. 10 m. ; 8 h. 40 m. ; 10 h. 11 m. ; 11 h. 45 m. ; 14 h. 30 m. ; 17 h. 15 m. ; 19 h. 30 m. ; 21 h. 15 m. ; 23 h. 15 m. ; 23 h. 45 m. ; 24 h. 15 m. ; 24 h. 45 m. ; 25 h. 15 m. ; 25 h. 45 m. ; 26 h. 15 m. ; 26 h. 45 m. ; 27 h. 15 m. ; 27 h. 45 m. ; 28 h. 15 m. ; 28 h. 45 m. ; 29 h. 15 m. ; 29 h. 45 m. ; 30 h. 15 m. ; 30 h. 45 m. ; 31 h. 15 m. ; 31 h. 45 m. ; 32 h. 15 m. ; 32 h. 45 m. ; 33 h. 15 m. ; 33 h. 45 m. ; 34 h. 15 m. ; 34 h. 45 m. ; 35 h. 15 m. ; 35 h. 45 m. ; 36 h. 15 m. ; 36 h. 45 m. ; 37 h. 15 m. ; 37 h. 45 m. ; 38 h. 15 m. ; 38 h. 45 m. ; 39 h. 15 m. ; 39 h. 45 m. ; 40 h. 15 m. ; 40 h. 45 m. ; 41 h. 15 m. ; 41 h. 45 m. ; 42 h. 15 m. ; 42 h. 45 m. ; 43 h. 15 m. ; 43 h. 45 m. ; 44 h. 15 m. ; 44 h. 45 m. ; 45 h. 15 m. ; 45 h. 45 m. ; 46 h. 15 m. ; 46 h. 45 m. ; 47 h. 15 m. ; 47 h. 45 m. ; 48 h. 15 m. ; 48 h. 45 m. ; 49 h. 15 m. ; 49 h. 45 m. ; 50 h. 15 m. ; 50 h. 45 m. ; 51 h. 15 m. ; 51 h. 45 m. ; 52 h. 15 m. ; 52 h. 45 m. ; 53 h. 15 m. ; 53 h. 45 m. ; 54 h. 15 m. ; 54 h. 45 m. ; 55 h. 15 m. ; 55 h. 45 m. ; 56 h. 15 m. ; 56 h. 45 m. ; 57 h. 15 m. ; 57 h. 45 m. ; 58 h. 15 m. ; 58 h. 45 m. ; 59 h. 15 m. ; 59 h. 45 m. ; 60 h. 15 m. ; 60 h. 45 m. ; 61 h. 15 m. ; 61 h. 45 m. ; 62 h. 15 m. ; 62 h. 45 m. ; 63 h. 15 m. ; 63 h. 45 m. ; 64 h. 15 m. ; 64 h. 45 m. ; 65 h. 15 m. ; 65 h. 45 m. ; 66 h. 15 m. ; 66 h. 45 m. ; 67 h. 15 m. ; 67 h. 45 m. ; 68 h. 15 m. ; 68 h. 45 m. ; 69 h. 15 m. ; 69 h. 45 m. ; 70 h. 15 m. ; 70 h. 45 m. ; 71 h. 15 m. ; 71 h. 45 m. ; 72 h. 15 m. ; 72 h. 45 m. ; 73 h. 15 m. ; 73 h. 45 m. ; 74 h. 15 m. ; 74 h. 45 m. ; 75 h. 15 m. ; 75 h. 45 m. ; 76 h. 15 m. ; 76 h. 45 m. ; 77 h. 15 m. ; 77 h. 45 m. ; 78 h. 15 m. ; 78 h. 45 m. ; 79 h. 15 m. ; 79 h. 45 m. ; 80 h. 15 m. ; 80 h. 45 m. ; 81 h. 15 m. ; 81 h. 45 m. ; 82 h. 15 m. ; 82 h. 45 m. ; 83 h. 15 m. ; 83 h. 45 m. ; 84 h. 15 m. ; 84 h. 45 m. ; 85 h. 15 m. ; 85 h. 45 m. ; 86 h. 15 m. ; 86 h. 45 m. ; 87 h. 15 m. ; 87 h. 45 m. ; 88 h. 15 m. ; 88 h. 45 m. ; 89 h. 15 m. ; 89 h. 45 m. ; 90 h. 15 m. ; 90 h. 45 m. ; 91 h. 15 m. ; 91 h. 45 m. ; 92 h. 15 m. ; 92 h. 45 m. ; 93 h. 15 m. ; 93 h. 45 m. ; 94 h. 15 m. ; 94 h. 45 m. ; 95 h. 15 m. ; 95 h. 45 m. ; 96 h. 15 m. ; 96 h. 45 m. ; 97 h. 15 m. ; 97 h. 45 m. ; 98 h. 15 m. ; 98 h. 45 m. ; 99 h. 15 m. ; 99 h. 45 m. ; 100 h. 15 m. ; 100 h. 45 m. ; 101 h. 15 m. ; 101 h. 45 m. ; 102 h. 15 m. ; 102 h. 45 m. ; 103 h. 15 m. ; 103 h. 45 m. ; 104 h. 15 m. ; 104 h. 45 m. ; 105 h. 15 m. ; 105 h. 45 m. ; 106 h. 15 m. ; 106 h. 45 m. ; 107 h. 15 m. ; 107 h. 45 m. ; 108 h. 15 m. ; 108 h. 45 m. ; 109 h. 15 m. ; 109 h. 45 m. ; 110 h. 15 m. ; 110 h. 45 m. ; 111 h. 15 m. ; 111 h. 45 m. ; 112 h. 15 m. ; 112 h. 45 m. ; 113 h. 15 m. ; 113 h. 45 m. ; 114 h. 15 m. ; 114 h. 45 m. ; 115 h. 15 m. ; 115 h. 45 m. ; 116 h. 15 m. ; 116 h. 45 m. ; 117 h. 15 m. ; 117 h. 45 m. ; 118 h. 15 m. ; 118 h. 45 m. ; 119 h. 15 m. ; 119 h. 45 m. ; 120 h. 15 m. ; 120 h. 45 m. ; 121 h. 15 m. ; 121 h. 45 m. ; 122 h. 15 m. ; 122 h. 45 m. ; 123 h. 15 m. ; 123 h. 45 m. ; 124 h. 15 m. ; 124 h. 45 m. ; 125 h. 15 m. ; 125 h. 45 m. ; 126 h. 15 m. ; 126 h. 45 m. ; 127 h. 15 m. ; 127 h. 45 m. ; 128 h. 15 m. ; 128 h. 45 m. ; 129 h. 15 m. ; 129 h. 45 m. ; 130 h. 15 m. ; 130 h. 45 m. ; 131 h. 15 m. ; 131 h. 45 m. ; 132 h. 15 m. ; 132 h. 45 m. ; 133 h. 15 m. ; 133 h. 45 m. ; 134 h. 15 m. ; 134 h. 45 m. ; 135 h. 15 m. ; 135 h. 45 m. ; 136 h. 15 m. ; 136 h. 45 m. ; 137 h. 15 m. ; 137 h. 45 m. ; 138 h. 15 m. ; 138 h. 45 m. ; 139 h. 15 m. ; 139 h. 45 m. ; 140 h. 15 m. ; 140 h. 45 m. ; 141 h. 15 m. ; 141 h. 45 m. ; 142 h. 15 m. ; 142 h. 45 m. ; 143 h. 15 m. ; 143 h. 45 m. ; 144 h. 15 m. ; 144 h. 45 m. ; 145 h. 15 m. ; 145 h. 45 m. ; 146 h. 15 m. ; 146 h. 45 m. ; 147 h. 15 m. ; 147 h. 45 m. ; 148 h. 15 m. ; 148 h. 45 m. ; 149 h. 15 m. ; 149 h. 45 m. ; 150 h. 15 m. ; 150 h. 45 m. ; 151 h. 15 m. ; 151 h. 45 m. ; 152 h. 15 m. ; 152 h. 45 m. ; 153 h. 15 m. ; 153 h. 45 m. ; 154 h. 15 m. ; 154 h. 45 m. ; 155 h. 15 m. ; 155 h. 45 m. ; 156 h. 15 m. ; 156 h. 45 m. ; 157 h. 15 m. ; 157 h. 45 m. ; 158 h. 15 m. ; 158 h. 45 m. ; 159 h. 15 m. ; 159 h. 45 m. ; 160 h. 15 m. ; 160 h. 45 m. ; 161 h. 15 m. ; 161 h. 45 m. ; 162 h. 15 m. ; 162 h. 45 m. ; 163 h. 15 m. ; 163 h. 45 m. ; 164 h. 15 m. ; 164 h. 45 m. ; 165 h. 15 m. ; 165 h. 45 m. ; 166 h. 15 m. ; 166 h. 45 m. ; 167 h. 15 m. ; 167 h. 45 m. ; 168 h. 15 m. ; 168 h. 45 m. ; 169 h. 15 m. ; 169 h. 45 m. ; 170 h. 15 m. ; 170 h. 45 m. ; 171 h. 15 m. ; 171 h. 45 m. ; 172 h. 15 m. ; 172 h. 45 m. ; 173 h. 15 m. ; 173 h. 45 m. ; 174 h. 15 m. ; 174 h. 45 m. ; 175 h. 15 m. ; 175 h. 45 m. ; 176 h. 15 m. ; 176 h. 45 m. ; 177 h. 15 m. ; 177 h. 45 m. ; 178 h. 15 m. ; 178 h. 45 m. ; 179 h. 15 m. ; 179 h. 45 m. ; 180 h. 15 m. ; 180 h. 45 m. ; 181 h. 15 m. ; 181 h. 45 m. ; 182 h. 15 m. ; 182 h. 45 m. ; 183 h. 15 m. ; 183 h. 45 m. ; 184 h. 15 m. ; 184 h. 45 m. ; 185 h. 15 m. ; 185 h. 45 m. ; 186 h. 15 m. ; 186 h. 45 m. ; 187 h. 15 m. ; 187 h. 45 m. ; 188 h. 15 m. ; 188 h. 45 m. ; 189 h. 15 m. ; 189 h. 45 m. ; 190 h. 15 m. ; 190 h. 45 m. ; 191 h. 15 m. ; 191 h. 45 m. ; 192 h. 15 m. ; 192 h. 45 m. ; 193 h. 15 m. ; 193 h. 45 m. ; 194 h. 15 m. ; 194 h. 45 m. ; 195 h. 15 m. ; 195 h. 45 m. ; 196 h. 15 m. ; 196 h. 45 m. ; 197 h. 15 m. ; 197 h. 45 m. ; 198 h. 15 m. ; 198 h. 45 m. ; 199 h. 15 m. ; 199 h. 45 m. ; 200 h. 15 m. ; 200 h. 45 m. ; 201 h. 15 m. ; 201 h. 45 m. ; 202 h. 15 m. ; 202 h. 45 m. ; 203 h. 15 m. ; 203 h. 45 m. ; 204 h. 15 m. ; 204 h. 45 m. ; 205 h. 15 m. ; 205 h. 45 m. ; 206 h. 15 m. ; 206 h. 45 m. ; 207 h. 15 m. ; 207 h. 45 m. ; 208 h. 15 m. ; 208 h. 45 m. ; 209 h. 15 m. ; 209 h. 45 m. ; 210 h. 15 m. ; 210 h. 45 m. ; 211 h. 15 m. ; 211 h. 45 m. ; 212 h. 15 m. ; 212 h. 45 m. ; 213 h. 15 m. ; 213 h. 45 m. ; 214 h. 15 m. ; 214 h. 45 m. ; 215 h. 15 m. ; 215 h. 45 m. ; 216 h. 15 m. ; 216 h. 45 m. ; 217 h. 15 m. ; 217 h. 45 m. ; 218 h. 15 m. ; 218 h. 45 m. ; 219 h. 15 m. ; 219 h. 45 m. ; 220 h. 15 m. ; 220 h. 45 m. ; 221 h. 15 m. ; 221 h. 45 m. ; 222 h. 15 m. ; 222 h. 45 m. ; 223 h. 15 m. ; 223 h. 45 m. ; 224 h. 15 m. ; 224 h. 45 m. ; 225 h. 15 m. ; 225 h. 45 m. ; 226 h. 15 m. ; 226 h. 45 m. ; 227 h. 15 m. ; 227 h. 45 m. ; 228 h. 15 m. ; 228 h. 45 m. ; 229 h. 15 m. ; 229 h. 45 m. ; 230 h. 15 m. ; 230 h. 45 m. ; 231 h. 15 m. ; 231 h. 45 m. ; 232 h. 15 m. ; 232 h. 45 m. ; 233 h. 15 m. ; 233 h. 45 m. ; 234 h. 15 m. ; 234 h. 45 m. ; 235 h. 15 m. ; 235 h. 45 m. ; 236 h. 15 m. ; 236 h. 45 m. ; 237 h. 15 m. ; 237 h. 45 m. ; 238 h. 15 m. ; 238 h. 45 m. ; 239 h. 15 m. ; 239 h. 45 m. ; 240 h. 15 m. ; 240 h. 45 m. ; 241 h. 15 m. ; 241 h. 45 m. ; 242 h. 15 m. ; 242 h. 45 m. ; 243 h. 15 m. ; 243 h. 45 m. ; 244 h. 15 m. ; 244 h. 45 m. ; 245 h. 15 m. ; 245 h. 45 m. ; 246 h. 15 m. ; 246 h. 45 m. ; 247 h. 15 m. ; 247 h. 45 m. ; 248 h. 15 m. ; 248 h. 45 m. ; 249 h. 15 m. ; 249 h. 45 m. ; 250 h. 15 m. ; 250 h. 45 m. ; 251 h. 15 m. ; 251 h. 45 m. ; 252 h. 15 m. ; 252 h. 45 m. ; 253 h. 15 m. ; 253 h. 45 m. ; 254 h. 15 m. ; 254 h. 45 m. ; 255 h. 15 m. ; 255 h. 45 m. ; 256 h. 15 m. ; 256 h. 45 m. ; 257 h. 15 m. ; 257 h. 45 m. ; 258 h. 15 m. ; 258 h. 45 m. ; 259 h. 15 m. ; 259 h. 45 m. ; 260 h. 15 m. ; 260 h. 45 m. ; 261 h. 15 m. ; 261 h. 45 m. ; 262 h. 15 m. ; 262 h. 45 m. ; 263 h. 15 m. ; 263 h. 45 m. ; 264 h. 15 m. ; 264 h. 45 m. ; 265 h. 15 m. ; 265 h. 45 m. ; 266 h. 15 m. ; 266 h. 45 m. ; 267 h. 15 m. ; 267 h. 45 m. ; 268 h. 15 m. ; 268 h. 45 m. ; 269 h. 15 m. ; 269 h. 45 m. ; 270 h. 15 m. ; 270 h. 45 m. ; 271 h. 15 m. ; 271 h. 45 m. ; 272 h. 15 m. ; 272 h. 45 m. ; 273 h. 15 m. ; 273 h. 45 m. ; 274 h. 15 m. ; 274 h. 45 m. ; 275 h. 15 m. ; 275 h. 45 m. ; 276 h. 15 m. ; 276 h. 45 m. ; 277 h. 15 m. ; 277 h. 45 m. ; 278 h. 15 m. ; 278 h. 45 m. ; 279 h. 15 m. ; 279 h. 45 m. ; 280 h. 15 m. ; 280 h. 45 m. ; 281 h. 15 m. ; 281 h. 45 m. ; 282 h. 15 m. ; 282 h. 45 m. ; 283 h. 15 m. ; 283 h. 45 m. ; 284 h. 15 m. ; 284 h. 45 m. ; 285 h. 15 m. ; 285 h. 45 m. ; 286 h. 15 m. ; 286 h. 45 m. ; 287 h. 15 m. ; 287 h. 45 m. ; 288 h. 15 m. ; 288 h. 45 m. ; 289 h. 15 m. ; 289 h. 45 m. ; 290 h. 15 m. ; 290 h. 45 m. ; 291 h. 15 m. ; 291 h. 45 m. ; 292 h. 15 m. ; 292 h. 45 m. ; 293 h. 15 m. ; 293 h. 45 m. ; 294 h. 15 m. ; 294 h. 45 m. ; 295 h. 15 m. ; 295 h. 45 m. ; 296 h. 15 m. ; 296 h. 45 m. ; 297 h. 15 m. ; 297 h. 45 m. ; 298 h. 15 m. ; 298 h. 45 m. ; 299 h. 15 m. ; 299 h. 45 m. ; 300 h. 15 m. ; 300 h. 45 m. ; 301 h. 15 m. ; 301 h. 45 m. ; 302 h. 15 m. ; 302 h. 45 m. ; 303 h. 15 m. ; 303 h. 45 m. ; 304 h. 15 m. ; 304 h. 45 m. ; 305 h. 15 m. ; 305 h. 45 m. ; 306 h. 15 m. ; 306 h. 45 m. ; 307 h. 15 m. ; 307 h. 45 m. ; 308 h. 15 m. ; 308 h. 45 m. ; 309 h. 15 m. ; 309 h. 45 m. ; 310 h. 15 m. ; 310 h. 45 m. ; 311 h. 15 m. ; 311 h. 45 m. ; 312 h. 15 m. ; 312 h. 45 m. ; 313 h. 15 m. ; 313 h. 45 m. ; 314 h. 15 m. ; 314 h. 45 m. ; 315 h. 15 m. ; 315 h. 45 m. ; 316 h. 15 m. ; 316 h. 45 m. ; 317 h. 15 m. ; 317 h. 45 m. ; 318 h. 15 m. ; 318 h. 45 m. ; 319 h. 15 m. ; 319 h. 45 m. ; 320 h. 15 m. ; 320 h. 45 m. ; 321 h. 15 m. ; 321 h. 45 m. ; 322 h. 15 m. ; 322 h. 45 m. ; 323 h. 15 m. ; 323 h. 45 m. ; 324 h. 15 m. ; 324 h. 45 m. ; 325 h. 15 m. ; 325 h. 45 m. ; 326 h. 15 m. ; 326 h. 45 m. ; 327 h. 15 m. ; 327 h. 45 m. ; 328 h. 15 m. ; 328 h. 45 m. ; 329 h. 15 m. ; 329 h. 45 m. ; 330 h. 15 m. ; 330 h. 45 m. ; 331 h. 15 m. ; 331 h. 45 m. ; 332 h. 15 m. ; 332 h. 45 m. ; 333 h. 15 m. ; 333 h. 45 m. ; 334 h. 15 m. ; 334 h. 45 m. ; 335 h. 15 m. ; 335 h. 45 m. ; 336 h. 15 m. ; 336 h. 45 m. ; 337 h. 15 m. ; 337 h. 45 m. ; 338 h. 15 m. ; 338 h. 45 m. ; 339 h. 15 m. ; 339 h. 45 m. ; 340 h. 15 m. ; 340 h. 45 m. ; 341 h. 15 m. ; 341 h. 45 m. ; 342 h. 15 m. ; 342 h. 45 m. ; 343 h. 15 m. ; 343 h. 45 m. ; 344 h. 15 m. ; 344 h. 45 m. ; 345 h. 15 m. ; 345 h. 45 m. ; 346 h. 15 m. ; 346 h. 45 m. ; 347 h. 15 m. ; 347 h. 45 m. ; 348 h. 15 m. ; 348 h. 45 m. ; 349 h. 15 m. ; 349 h. 45 m. ; 350 h. 15 m. ; 350 h. 45 m. ; 351 h. 15 m. ; 351 h. 45 m. ; 352 h. 15 m. ; 352 h. 45 m. ; 353 h. 15 m. ; 353 h. 45 m. ; 354 h. 15 m. ; 354 h. 45 m. ; 355 h. 15 m. ; 355